

RAPPORT ANNUEL 2021



CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

La fédération des associations de protection de l'enfant

LA CNAPE EN UN REGARD

03 Les faits
marquants
de 2021

05 Le message
de la présidente

10 Le message
de la directrice
générale

13 Le réseau de
la CNAPE

31 Les actions et
temps forts de
la CNAPE

66 Les élus,
les délégués
régionaux et
l'équipe nationale
de la CNAPE

71 Les comptes de
l'exercice 2021

Créée en 1948, la CNAPE est une **fédération nationale d'associations** qui accompagnent et accueillent les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté. Son action s'inscrit dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant et dans le cadre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse.

Les **champs d'intervention de la CNAPE** concernent la prévention, la protection de l'enfance, la justice pénale des mineurs, l'enfance et la jeunesse en situation de handicap et de vulnérabilité, la jeunesse confrontée à des difficultés d'insertion. Ils portent également sur l'environnement des enfants et des jeunes qui peut influencer sur leur développement et leur bien-être, comme par exemple, l'accompagnement des familles.

Représentée sur le territoire, tant métropolitain qu'ultramarin, par ses **18 délégations régionales**, la CNAPE constitue un ensemble associatif dynamique et engagé. Elle s'est appuyée en 2021 sur un réseau réunissant **145 associations**, **13 fédérations et mouvements**, **1 association nationale d'usagers** et **des personnes qualifiées**. Ce sont près de 8 000 bénévoles et 28 000 professionnels qui ont accompagné et accueilli plus de 250 000 enfants, adolescents et jeunes adultes.

Se référant à l'expérience et au savoir-faire de ses membres, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics. **Force de propositions**, elle s'engage activement dans le débat public.

La CNAPE est reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982.

LES FAITS MARQUANTS DE 2021

EN 2021, TOUS DÉFENSEURS DE L'ENFANCE

A l'initiative de Mohamed Bouhafsi ambassadeur de la CNAPE, la protection de l'enfance a été mise à l'honneur les 20 et 21 novembre. Organisé dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant, et sous le parrainage d'Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, cet événement a réuni 240 enfants accompagnés par des associations membres de la fédération et leurs éducateurs.



LA CAMPAGNE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

La CNAPE a lancé en septembre une campagne de sensibilisation qui appelle chaque citoyen à agir et à contacter le 119 lorsqu'il craint une situation de danger, ou lorsqu'il en est témoin. Elle s'est déclinée dans les territoires grâce à l'engagement des associations et mouvements membres de la fédération, et de partenaires locaux et nationaux.



LA CNAPE NOMMÉE AU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

En avril, la CNAPE a rejoint les 175 organisations représentées au sein du Conseil économique, social et environnemental. Elle a, dès lors, participé activement aux réflexions et travaux du groupe dédié aux familles.

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS : MINEURS EN DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉS

En novembre, la CNAPE était présente à l'audience d'Eric Zemmour suite à ses propos tenus lors d'une émission télévisée diffusée sur la chaîne Cnews en septembre 2020 à l'encontre des mineurs non accompagnés. A la veille de la journée internationale des droits de l'enfant, la fédération a tenu à rappeler, une fois de plus, que ces enfants doivent être avant tout considérés comme des mineurs et protégés en conséquence.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN OUTRE-MER : LA CNAPE PUBLIE DES RECOMMANDATIONS

Fin 2021, la CNAPE a publié le deuxième volet de ses travaux consacrés à la protection de l'enfance dans les territoires ultramarins qui inventorie les actions et les dispositifs innovants initiés par les associations membres de la fédération et leurs partenaires.





ENTRÉE EN VIGUEUR DU CODE DE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

Le code de la justice pénale des mineurs est entré en vigueur le 30 septembre et a succédé à l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. L'occasion pour la CNAPE de rappeler notre devoir collectif pour permettre aux jeunes en conflit avec la loi de trouver une place dans notre société et son engagement pour une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse qui allie prévention, protection et insertion.

UN NOUVEAU COMITÉ DES JEUNES

La CNAPE promeut l'importance de la participation des enfants et des jeunes dans tous les domaines qui les concernent, y compris dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques. Forte de cet engagement, elle a créé un comité de jeunes de 18 à 25 ans ayant bénéficié d'une mesure de protection de l'enfance. Son objectif premier est la mise en place d'un espace d'expression libre et de créativité pour développer leur pouvoir d'agir.

LA MOBILISATION POUR LA RECONNAISSANCE DES MÉTIERS DE L'HUMAIN

L'attractivité des métiers et des formations a été au cœur des préoccupations du champ social et médico-social. La crise du recrutement de personnels qualifiés, la dégradation des conditions de travail et le turn-over incessant des équipes ont impacté la qualité d'accompagnement des établissements et services. C'est pourquoi la CNAPE s'est mobilisée sur ces enjeux tout au long de l'année au niveau national comme régional.

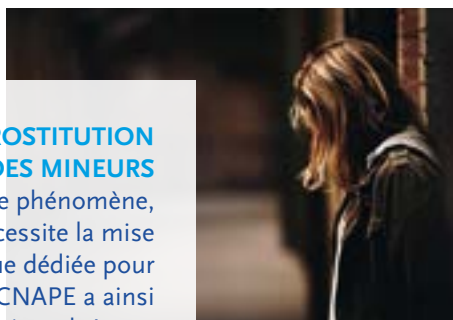


CKEDUBONHEUR : UN NOUVEAU PARTENAIRE SOLIDAIRE

Au cours de l'année, la CNAPE a pu compter sur les dons de jeux de l'association CKEDUBONHEUR à destination des enfants et des jeunes accompagnés par les membres de la fédération dans les Hauts-de-France et en Ile-de-France.

LA LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION DES MINEURS

Le développement inquiétant de ce phénomène, connu pourtant de longue date, nécessite la mise en place d'une politique publique dédiée pour mieux le prévenir et l'enrayer. La CNAPE a ainsi été partie prenante des travaux impulsés par l'ancien Secrétaire d'État, Adrien Taquet, afin d'identifier des pistes d'actions concrètes et opérationnelles pour prévenir et lutter contre la prostitution et l'exploitation sexuelle des enfants.



LES SIX QUARTS D'HEURE DE LA CNAPE

Les six quarts d'heure de la CNAPE, c'est le rendez-vous mensuel qu'a donné la fédération à ses adhérents en 2021. 1h30 de présentation de travaux, de mutualisation d'expériences, d'échanges de bonnes pratiques autour de sujets qui ont fait l'actualité du secteur social et médico-social.



LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

QUEL BILAN FAITES-VOUS DE 2021 ?

Malheureusement, la crise sanitaire s'est poursuivie en 2021 avec certes, une protection plus développée, en termes de masques, de tests, voire de vaccins, mais aussi des effets durables, en particulier sur les enfants. Pour certains, et notamment ceux confiés à l'aide sociale à l'enfance ou à des tiers, les distances avec le milieu familial d'origine se sont creusées.

Leur sentiment d'exclusion a pu s'exacerber car les ressources sociales extérieures, et notamment dans les loisirs, sont restées restreintes pendant de longues périodes. Pour d'autres, maintenus à domicile, les risques d'exposition à des violences ont été amplifiés du fait d'un regard extérieur raréfié. Pour tous, ont été relevées des angoisses, ou pour le moins des difficultés à se projeter vers un avenir rassurant.

Les professionnels de la protection de l'enfance, particulièrement malmenés tout au long de cette période, et

pourtant fortement engagés auprès des publics fragilisés, sont restés invisibles selon leur expression. Le secteur n'a jamais connu une telle crise de recrutement. Ce manque d'attractivité est lié à la rémunération mais aussi au peu de considération sociétale et à la dégradation de l'image publique. Les écoles de travail social sont désaffectées avec pour conséquence directe la pénurie de personnel qualifié. Elle touche de plein fouet nos associations, dans tous les secteurs : prévention, milieu ouvert, accueil familial ou collectif, y compris médico-social. Elles ont recours à des personnels moins qualifiés, les listes d'attente s'allongent pour la mise en œuvre des mesures en faveur des enfants, leur protection et leur accompagnement sont dégradés. Face à cette situation, la CNAPE s'est fortement mobilisée tant au niveau national que régional pour la reconnaissance des métiers de la protection de l'enfance, pour réparer les inégalités de traitement financier

entre les professionnels des différents champs mais aussi pour améliorer la qualité de vie au travail, par l'introduction de normes d'encadrement et la prise en compte d'éléments de pondération pour soulager les structures prenant en charge les situations les plus lourdes.

L'environnement de travail fait partie intégrante de l'attractivité.

Sur le plan législatif, notre fédération a poursuivi son engagement pour aboutir à des textes réellement respectueux de l'enfant. Un certain nombre de nos amendements rédigés dans cet esprit ont été repris par les parlementaires dans le cadre des projets de loi visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels ou relatif à la protection des enfants, au sein duquel se sont

concrétisées nos propositions pour un meilleur accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance.

Enfin, la CNAPE a été reconnue comme portant la protection de l'enfant par sa désignation comme membre du Conseil économique social et environnemental où je m'emploie, depuis avril, à faire entendre la voix des enfants !

QUELS ONT ÉTÉ, POUR VOUS, LES FAITS MARQUANTS DE CETTE ANNÉE ?

A l'initiative de l'ambassadeur de la CNAPE Mohamed Bouhafsi, le tournoi de la protection de l'enfance au stade de France s'est tenu les 20 et 21 novembre. Cet événement a réuni 240 enfants dont les yeux ont brillé en ce lieu ouvert spécialement pour eux, avec tout le faste et des invités de marque, dont la présence constante d'Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles. Il a aussi été le signal d'ouverture au monde du football, professionnel et amateur, sur tous les territoires, menant à un partenariat actif.

Notre mobilisation pour la protection des enfants s'est illustrée de différentes façons :

- ▶ la campagne contre les violences faites aux enfants. Dans des lieux publics, les illustrations d'artistes de renommée nationale et internationale ont permis à chaque citoyen de se sentir concerné et d'agir en cas de proximité d'un enfant en danger ou susceptible d'être en danger. La campagne s'est déclinée sur les territoires de nos membres grâce à leur mobilisation auprès notamment de pouvoirs publics locaux ;
- ▶ la participation à la commission indépendante sur l'inceste et les

violences sexuelles faites aux enfants ;

- ▶ l'intégration dans les travaux de lutte contre la prostitution et l'exploitation des mineurs initiées par le secrétariat d'État ;
- ▶ l'action en justice, avec d'autres associations et des conseils départementaux, contre les propos diffamatoires tenus par Éric Zemmour à l'encontre des mineurs non accompagnés sur la chaîne de télévision Cnews, aboutissant à sa condamnation par le tribunal correctionnel de Paris. Ce fut l'occasion de rappeler que ces enfants ont droit à leur protection assurée par l'État français ;
- ▶ la création d'un comité de jeunes ayant bénéficié d'une mesure de protection de l'enfance devant permettre non seulement leur expression mais aussi leur action.

La CNAPE a poursuivi sa volonté de communication positive autour de la protection de l'enfant, à l'occasion des différents événements mentionnés ci-dessus, d'articles de presse et bien sûr, lors de la participation à des colloques ou des journées d'études.

Elle a également initié « Les six quarts d'heure de la CNAPE », une série de webinaire mensuel,

réservée à ses membres, conçue comme un lieu de débats et de mutualisation des pratiques autour de sujets d'actualité du secteur social et médico-social. La forte participation à ces temps d'échanges indique leur succès.

Enfin, par la présence au conseil d'administration de deux représentants des territoires d'outre-mer, par l'engagement de ses délégations régionales Antilles-Guyane et Océan indien, la fédération affirme cette préoccupation particulière. Fin 2021, le deuxième volet de ses travaux consacrés à la protection de l'enfance dans les territoires ultramarins a été publié. Un bilan préalable avait été réalisé sur la crise sanitaire en ces lieux, reconnu comme un document d'importance car bien documenté par les instances nationales, Conseil national de la protection de l'enfance et Gouvernement notamment.

QUELLES PERSPECTIVES POUR 2022 ?

Si j'ai pu souligner préalablement des actions et des avancées dans notre champ, il reste de multiples chantiers encore à réaliser. D'une part, repenser la gouvernance de la protection de l'enfance.

Plusieurs rapports, dont ceux de l'Inspection générale des affaires sociales en juin 2020 et ceux de la Cour des Comptes en juillet 2020, ont jugé cette gouvernance défailante par le manque d'articulation entre les instances de pilotage national et les disparités, voire les insuffisances dans la mise en œuvre des missions. Ils ont mis en exergue la nécessité de repenser la gouvernance tant au niveau national que territorial, respectant la libre administration des collectivités territoriales mais permettant à l'État de garantir l'égalité de traitement et le respect des droits.

Le projet de loi relatif à la protection des enfants amorce une nouvelle approche. Il prévoit d'introduire dans le code de l'action sociale et des familles que l'État assure la coordination de ses missions avec celles exercées par les collectivités territoriales et veille à leur cohérence avec les autres politiques publiques, notamment en matière de santé, d'éducation, de justice et de famille.

Un nouvel organisme national devrait être créé, sous forme d'un groupement d'intérêt public. Il exercera des missions d'appui aux pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance, d'adoption nationale et internationale et d'accès aux origines personnelles. Il contribuera à l'animation, la coordination et la cohérence des pratiques sur l'ensemble du territoire. Il est prévu qu'il soit

présidé par un président de conseil départemental et l'État, et que les départements en soient membres de droit. D'autres personnes morales de droit public ou privé pourront y adhérer. Ce GIP assurera le secrétariat du Conseil national de la protection de l'enfance qui sera maintenu dans sa composition actuelle mais comprendra dorénavant un collège des enfants et des jeunes protégés ou sortant des dispositifs de la protection de l'enfance.

Au niveau territorial, le projet de loi prévoit la constitution, à titre expérimental, pour une durée de cinq ans, dans les départements volontaires, d'un comité départemental pour la protection de l'enfance, coprésidé par le président du conseil départemental et par le représentant de l'État dans le département. Il assurera la coordination des politiques publiques mises en œuvre dans le département en matière de protection de l'enfance. Il pourra décider d'engager des actions communes de prévention en faveur de la protection de l'enfance. La liste des départements concernés et les modalités d'application, qui devraient être fixées par décret, sera attendue avec intérêt.

Un effort de rationalisation est ainsi apporté à la question de la gouvernance mais elle reste tributaire de la volonté institutionnelle, portée par les acteurs, de vouloir articuler les compétences des conseils départementaux avec les services de l'État. Le double pilotage est une nécessité absolue pour que cessent les dysfonctionnements au détriment des enfants.

D'autre part, faire de l'enfance et la jeunesse une priorité nationale.

A l'occasion des prochaines élections présidentielles et législatives, la CNAPE va élaborer un plaidoyer afin que cesse l'éclatement des politiques publiques qui concernent les enfants et les jeunes, et que soient créés un ministère dédié à l'enfance et à la jeunesse et un code unique général de l'enfance et la jeunesse, comportant l'ensemble des dispositions pénales, civiles, sociales, éducatives, et sanitaires.

Notre fédération appelle à des actions fortes pour sauver les métiers de la protection de l'enfance en termes de salaire, de conditions de travail, de formation, de revalorisation positive notamment auprès du grand public.

Enfin, il est urgent de respecter le droit de tous les enfants de vivre dans une société bienveillante à leur égard. Il faut que cessent les inégalités de parcours pour les enfants « protégés », avec l'extrême difficulté pour bon nombre d'entre eux de réaliser leurs aspirations légitimes dans le cadre de leur scolarité, certes, mais aussi de leurs loisirs, de leur épanouissement personnel, puis de leurs choix professionnels.

Josiane Bigot,
Présidente de la CNAPE


UN SIMPLE APPEL

Derrière les chiffres, derrière les faits divers, il y a toujours des victimes. Beaucoup trop d'enfants ne vont pas bien et la situation s'est encore dégradée avec la crise sanitaire. Mauvais traitements, négligences, incestes, harcèlements, humiliations, etc., chacune de ces atteintes à leurs droits est une violence qui n'est jamais sans conséquences.

Engagée de longue date contre toutes les atteintes aux droits et à l'intégrité des enfants, la CNAPE a lancé en septembre 2021, une campagne de sensibilisation grand public intitulée « Un simple appel ». Elle a souhaité adresser un message clair : un appel au 119, le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être, peut sauver un enfant. La société ne doit plus fermer les yeux. A l'école, à la maison, dans un gymnase, quel que soit le lieu où un enfant est en danger, il doit être protégé.



Cinq illustreurs de renom, Alfred, Ruben Gérard, Shannon Honniball, Stéphane Levallois et Nob, ont mis leur talent au service de la lutte contre les violences faites aux enfants dans cette campagne réalisée à l'initiative d'Eric Esculier, directeur artistique chez Publicis Conseil.



« Un simple appel » a reçu le soutien de plus d'une quarantaine de membres de la CNAPE. Du relais auprès de leur réseau et sur leurs comptes Twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn, à l'affichage au sein de leurs établissements ou lors d'évènements, les initiatives ont été nombreuses en métropole comme en outre-mer. Cette campagne a fait l'objet de partenariats avec des acteurs publics comme la ville et l'Eurométropole de Strasbourg ou la communauté de communes Sud Quercy Bouriane, mais aussi privés. Dans les établissements scolaires, les services périscolaires, les bibliothèques, les cabinets médicaux, les transports publics, les affiches ont pu interpeller enfants comme adultes face au fléau des violences.

Fortement impliqué dans la lutte contre les violences faites aux enfants, le ministère des Sports, par le biais de sa déléguée ministérielle à la lutte contre les violences dans le sport, Fabienne Bourdais, a intégré la campagne « Un simple appel » dans ses outils de communication à destination des acteurs du sport. Elle a également été adressée aux fédérations, aux services déconcentrés et aux établissements sous tutelle du ministère des Sports.

La première semaine d'octobre, la campagne a été visible sur 550 panneaux numériques dans les métros et les gares d'Ile-de-France. Elle est parue dans Santé magazine, Parents, Elle, L'Équipe, Lien social, Sciences humaines, Le Figaro et Magic Maman.

« Un simple appel » a été soutenu par de fidèles partenaires de la CNAPE : Lidl France avec une publication d'une semaine dans son catalogue numérique, lu par plus de 3 millions de clients, et le Crédit coopératif avec un relais sur son compte Twitter et ses plus de 10 000 abonnés.



LE MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Ce rapport annuel fait état d'une activité de la CNAPE toujours plus dense. Il confirme les tendances des années antérieures, et augure d'une poursuite dynamique que le changement prochain de présidence et de direction générale ne devrait pas bouleverser en dépit des interrogations légitimes qu'il suscite quant au devenir de la fédération.

En effet, l'équipe du siège renouvelée a déjà démontré sa capacité non seulement à assurer la relève, mais aussi à intensifier cette dynamique. Les prestations et les travaux réalisés n'ont pas fléchi et ont même connu un essor notable. Des modalités nouvelles ont été proposées, tels les webinaires en format court. Malgré une baisse légère de fréquentation aux commissions nationales et aux groupes de travail, il est relevé une participation plus élevée de professionnels qui interviennent au quotidien au plus près des enfants et des familles. Cette évolution signifie sans doute que les contenus proposés conviennent mieux à leur quête de réflexions quant aux savoirs, au cadre légal et aux pratiques.

Les sujets traités plus nombreux traduisent l'évolution du périmètre de la CNAPE. A la fois centrée sur les enfants et les jeunes adultes, la fédération peut se prévaloir d'une expertise plus grande dans divers domaines mêlant les sujets de fond, les faits de société, et ceux en prise avec l'actualité. Ainsi, la prévention, l'école, la santé, le numérique, la prostitution, l'insertion des jeunes adultes, les spécificités ultramarines, et bien d'autres sujets qu'évoque le rapport, illustrent cette étendue qui intègre de manière systémique et interactive tous les domaines et contextes de vie de l'enfance et de la jeunesse.

Pour autant, la fédération n'a pas désinvesti les sujets plus traditionnels, à propos par exemple de l'accueil des enfants, des interventions en milieu ordinaire ou du travail avec les familles. Sa réflexion concernant la réforme de l'ordonnance de 1945 et l'élaboration du code de justice pénale des mineurs ou le projet de loi relatif à la protection des enfants l'ont fortement mobilisée. Porteuse de propositions d'amendements, la CNAPE a pu notamment faire valoir le respect

des droits et des besoins de l'enfant dans toute décision le concernant et leur prise en compte au quotidien. Elle a par ailleurs largement contribué, dans le cadre d'une démarche de consensus, à la définition de la maltraitance.

Elle a voulu s'emparer de la question brûlante de la perte d'attractivité des métiers socio-éducatifs qui touche singulièrement la protection de l'enfance, non pas pour empiéter les compétences des organisations représentatives des employeurs, mais parce que les répercussions sont incontestablement néfastes pour les enfants accompagnés et leur famille. La CNAPE a soutenu activement les mobilisations qui se sont multipliées dans les territoires, et tenu le rôle de porte-parole des métiers de la protection de l'enfance auprès du Gouvernement.

2021 a également été l'année de l'extension des délégations régionales à l'ensemble des territoires, élevant leur nombre à 18, et marquant ainsi la volonté de la CNAPE d'y être plus présente et active. Cette évolution s'inscrit dans le droit fil de son projet stratégique adopté lors de la dernière assemblée générale qui vise le renforcement de son action dans les territoires. Il y a lieu de relever la dynamique des quatre délégations départementales de Midi-Pyrénées qui depuis plusieurs années déjà démontrent leur intérêt.

Enfin, le point d'orgue de cette année 2021, les « Défenseurs de l'enfance ». Porteur de ce projet, et fortement investi, Mohamed Bouhafsi a permis la tenue de cet événement d'ampleur qui a mis en lumière la CNAPE et permis aux enfants et aux professionnels de vivre un moment inoubliable au Stade de France.

Le soutien d'Adrien Taquet et de tout son cabinet, et l'engagement total de toute l'équipe du siège ont contribué à sa réussite.

Ce onzième et dernier rapport que je présenterai à l'assemblée générale m'amène non pas à tirer un bilan de ces années mais plutôt, en m'inspirant des travaux prospectifs achevés il y a plus de cinq ans, à entrevoir quelques pistes à poursuivre pour la fédération.

Si les temps forts de l'année 2021 laissent envisager la poursuite d'une dynamique positive pour la CNAPE, ce que les premiers mois de 2022 ne démentent pas, pour autant le contexte marqué par diverses crises à l'œuvre influencera à l'évidence son action pour les années futures.

Elle devrait savoir en tirer les enseignements, eu égard à la crise sanitaire et à la crise des métiers en premier lieu. La mise à jour des travaux prospectifs entreprise depuis plusieurs mois devrait s'avérer fort utile pour guider son action, tout comme ceux menés par le groupe attractivité qui, outre la question salariale, mettent en avant bien d'autres facteurs. Il y aurait lieu de s'inspirer aussi des travaux menés par la commission vie associative relatifs au rapport des associations aux pouvoirs publics, et notamment aux financeurs.

A l'évidence, sans rien concéder sur sa place et son rôle en tant que fédération représentative de la protection de l'enfant au niveau national, particulièrement impliquée dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, son action devrait néanmoins s'intensifier concrètement en direction des territoires conformément au projet stratégique. A cet effet, le soutien

aux délégués régionaux mériterait d'être renforcé tant du point de vue de l'animation que des moyens mis à leur disposition pour faciliter l'accomplissement de leur mission au titre de la CNAPE.

Parallèlement, le lien direct avec les associations devrait être tissé encore plus finement entre chacune et le siège, et le rôle dévolu à l'un des administrateurs de la fédération en cas de prise de distance avec la CNAPE justifierait d'être affirmé et anticipé. Enfin, l'implication des mouvements qui constituent une force et une ressource indéniables pour la CNAPE, devrait être sans cesse recherchée.

Sur le fond, la fédération devrait continuer de produire de la matière sur l'ensemble des domaines qu'elle recouvre à présent. C'est par ses apports qu'elle s'est notamment illustrée et qu'elle devrait donc poursuivre, en continuant de s'appuyer sur les réflexions de ses membres.

Elle serait fondée à déployer ou soutenir davantage des travaux de recherches, sous forme de recherches-actions notamment, et solliciter les savoirs expérimentiels. Sans se substituer aux écoles et organismes dédiés, elle devrait sans attendre impulser et porter des actions de formation qui s'avèrent d'ores et déjà indispensables à l'exercice des missions de protection de l'enfant, autant que possible en partenariat.

Elle aurait à accompagner la nécessaire adaptabilité des pratiques aux exigences actuelles et à veiller à la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Toute l'action devrait continuer d'être soutenue et valorisée par une communication active et réactive.

Si la notoriété de la CNAPE semble en partie acquise au niveau des acteurs publics et associatifs nationaux, il n'en demeure pas moins qu'il importerait de pénétrer plus encore la société, autrement dit l'opinion publique. La communication est appelée à devenir un enjeu majeur pour l'action fédérale dans les territoires, ce qui impliquerait de l'investir davantage.

Enfin, je souhaite évoquer le plaidoyer de la CNAPE en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Si ses prises de position, ses travaux, ses statuts, sa charte, les différents supports de communication mettent en avant les principes forts qui l'animent et l'identifient en tant que fédération engagée, il importerait néanmoins qu'un plaidoyer plus formel soit réalisé, ce que préconisaient d'ailleurs les précédents projets stratégiques.

La fédération, tout en contribuant à leur connaissance et à leur promotion, devrait s'impliquer plus encore sur leur mise en pratique au quotidien. A cet égard, le rapport de Gautier Arnaud-Melchiorre qui résulte de la mission qui lui a été confiée par Adrien Taquet, devrait être une source d'inspiration.

Je souhaite consacrer ma conclusion à des remerciements sincères. D'abord à l'égard des trois présidents auprès desquels j'ai eu l'honneur de diriger cette fédération, pour la confiance qu'ils m'ont accordée, pour la complicité qu'ils ont permise, pour l'amitié qu'ils m'ont témoignée.

Je suis aussi très reconnaissante à l'équipe du siège, tant en ce qui concerne les « anciens », tant ceux qui sont partis pour une autre trajectoire professionnelle, que ceux ayant rejoint l'équipe plus récemment, sans lesquels je

n'aurais pu conduire de telles évolutions pour la CNAPE depuis sa naissance en 2010.

Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des administrateurs de la fédération, anciens et actuels, avec lesquels j'ai pu entretenir des relations de confiance et de chaleureuse amitié.

Ils s'adressent enfin à toutes les composantes de la CNAPE, les mouvements, les adhérents individuels, les administrateurs et professionnels des associations avec lesquels un tel chemin a été parcouru et tant de travail accompli. J'ai une pensée particulière envers les délégués régionaux pour leur disponibilité et leur engagement auprès de la fédération.

Je souhaite bonne chance et pleine réussite à mon successeur à l'égard duquel je n'ai aucun doute.

Fabienne Quiriau,
Directrice générale de la CNAPE



LE RÉSEAU DE LA CNAPE

LE PROJET FÉDÉRAL

Créée en 1948, la fédération a été reconnue d'utilité publique en 1982. Elle rassemble le plus grand nombre de membres dans le champ de la protection de l'enfance, ce qui légitime son action tant sur le plan politique que technique.

145 associations

13 mouvements et groupements professionnels

1 association représentant les usagers

24 adhérents individuels

L'ORGANISATION COLLÉGIALE

Depuis 2010, les adhérents de la CNAPE se répartissent en quatre collèges : les associations gestionnaires, les mouvements et groupements professionnels, les représentants des usagers et les adhérents individuels.

En 2021, la fédération a rassemblé 145 associations réparties sur l'ensemble du territoire tant métropolitain qu'ultramarin.

Elle a compté, en outre, 13 mouvements adhérents : Adédom – la fédération du domicile, la Fédération Nationale des Centres Parentaux (FNCP), l'Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social (ANMECS), l'Association Nationale des Points Accueil-Ecoute Jeunes (ANPAEJ), l'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF), le Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert

(CNAEMO), le Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales (CNDPF), la Fédération Nationale des Administrateurs Ad Hoc (FENAAH), la Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF), la Fédération des Espaces Santé Jeunes (FESJ), la Fédération Nationale des Lieux de Vie (FNLV), la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés (FN3S), l'Union Nationale des Acteurs du Parrainage de Proximité (UNAPP).

ATD Quart Monde représente le collège des usagers.

Enfin, la CNAPE a regroupé 24 adhérents individuels qui sont des experts reconnus ou ont une expérience significative dans l'action associative. Ils apportent aux travaux de la fédération une contribution utile et complémentaire.



LE PROJET STRATÉGIQUE DE LA CNAPE 2021-2026

Une stratégie qui guide l'action

Durant les cinq années de mise en œuvre du précédent projet stratégique, la CNAPE a renforcé, au niveau national, sa notoriété et son influence auprès des pouvoirs publics. Il s'agit pour l'avenir de poursuivre sur cette lancée.

Elle doit désormais accentuer son action au niveau des territoires et c'est à ce double impératif que le projet stratégique 2021-2026 répond.

Mobilisateur, fédérateur et opérationnel, ses actions se déclineront dans un plan national d'actions qui fixera les items et les modalités de réalisation.

De plus, ce projet stratégique évoluera en interaction avec les travaux prospectifs de la CNAPE.

Leur alliance doit guider la fédération dans ses orientations et sa mise en œuvre opérationnelle tout en s'appuyant sur les valeurs qu'elle porte et les principes forts qui fondent son projet politique.

Fédérer et territorialiser : un objectif majeur

Le projet stratégique a pour ambition de fédérer et territorialiser. Il entend répondre à plusieurs impératifs :

- ▶ être une fédération d'importance majeure, dynamique et active sur

l'ensemble des terrains, qu'ils soient nationaux ou territoriaux, pesant ainsi sur les décisions des pouvoirs publics afin d'être au service de la protection des enfants de manière plus effective.

- ▶ Être connue, reconnue et entendue.
- ▶ Être auprès et au service de ses membres pour agir dans l'intérêt des enfants.

Il réaffirme que la CNAPE réunit différents membres appelés à former un seul et même ensemble dans lequel chacun apporte sa contribution de manière complémentaire.

LA GOUVERNANCE

S'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire de ses membres, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics. Force de propositions, elle aspire à être incontournable sur l'ensemble des sujets relatifs à l'enfance et à la jeunesse.

LES INSTANCES STATUTAIRES DE LA CNAPE

L'assemblée générale

L'assemblée générale de la CNAPE s'est tenue le 28 mai 2021. Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 27 mai, l'assemblée générale a entendu le rapport moral de la présidente et le rapport d'activité de la directrice générale. Elle a ensuite approuvé les comptes annuels, voté le budget 2021 et les barèmes de cotisations 2022 pour les différents collèges. Enfin, elle a procédé au renouvellement par tiers sortant du conseil d'administration.

Les 13 mouvements de la CNAPE ont réaffirmé dans une déclaration commune leur attachement à la fédération et

leur volonté de contribuer à ses travaux et réflexions.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de la CNAPE est composé de 24 membres : 15 d'entre eux représentent les associations, 6 représentent les mouvements, 1 représente les associations nationales d'usagers, 1 représente les adhérents individuels, et le président du conseil d'orientation représente les délégués régionaux.

Le conseil d'administration s'est réuni les 12 février, 26 mars, 27 mai, 25 juin, 26 novembre et 12 décembre 2021.

Le bureau

Composé de 7 membres, le bureau assiste la présidente dans la prise de décisions intervenant entre les réunions du conseil d'administration. En 2021, il s'est réuni les 22 janvier, 9 avril et 10 septembre.

En parallèle de sa mission d'examen et de clôture des comptes de l'exercice 2021, et de proposition du budget pour 2022, le conseil d'administration s'est prononcé sur les questions suivantes.

La désignation d'un délégué national de la CNAPE auprès des conseils d'administration des associations

Michel Cherville, administrateur de la CNAPE et président de l'association Linkiaa, a été nommé délégué national afin de renforcer le lien entre la fédération et les bénévoles de la gouvernance des associations membres. Dans le cadre de cette délégation, il sera amené à rencontrer des présidents d'associations et leurs administrateurs pour recueillir leurs attentes et mieux faire connaître les actions, les positions et les travaux de la fédération.

Le partenariat CNAPE-FEHAP

La CNAPE et la FEHAP ont signé le 8 avril 2021 une convention de partenariat pour développer des liens entre les professionnels de la protection de l'enfance et du handicap, et ainsi apporter de meilleures réponses aux enfants et aux familles accompagnés.

Cinq axes de travail ont été définis afin d'enrichir les politiques publiques au niveau national, apporter aux membres des deux fédérations de meilleures solutions d'accompagnement et développer des synergies d'acteurs dans les territoires :

- ▶ mieux accompagner les enfants protégés en situation de handicap pour répondre à leurs besoins fondamentaux, spécifiques et particuliers ;
- ▶ promouvoir l'ambition scolaire des enfants en situation de handicap ;
- ▶ renforcer la participation des enfants protégés en situation de handicap et de leurs familles ;

- ▶ favoriser l'insertion des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance en situation de handicap ;
- ▶ engager une réflexion nationale sur l'attractivité des métiers du social et médico-social.

La campagne *pro bono* contre les violences faites aux enfants

Le principe d'une campagne nationale de sensibilisation contre les violences faites aux enfants en direction du grand public a été validé par les administrateurs en mai. Cette opération, qui reprend des dessins originaux de cinq illustrateurs de renom, présente différentes situations de violence et invite les adultes témoins à réagir en appelant le 119 pour les signaler et les faire cesser.

Le projet de loi relatif à la protection des enfants

Le conseil d'administration de juin a étudié et validé les propositions d'amendements déposées par la CNAPE auprès de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'examen du projet de loi n°4264 relatif à la protection des enfants.

La crise du recrutement des métiers de l'humain

Dans le prolongement de la forte mobilisation des membres de la CNAPE dans les territoires pour alerter sur la crise profonde d'attractivité qui touche le secteur social et médico-social, et ses conséquences sur les personnes accompagnées, les délégués régionaux de la CNAPE ont rédigé une motion intitulée « Alerte sur les métiers de l'accompagnement » qui a été

adoptée par le conseil d'administration de novembre.

Le réinvestissement du rôle politique des associations

La commission vie associative de la CNAPE a présenté en décembre aux administrateurs son rapport intitulé « Réinvestir le rôle politique des associations : un enjeu de gouvernance ». Structuré en trois parties, il aborde les fondements de la légitimité politique des associations, le lien entre les élus politiques et associatifs, et le développement de la fonction politique des administrateurs. Les propos sont complétés par des recommandations concrètes visant à donner aux dirigeants associatifs des clés pour influencer les décisions prises en matière d'action sociale et médico-sociale.

Le conseil d'orientation

Le conseil d'orientation est une instance consultative placée auprès du conseil d'administration, composée des délégués régionaux de la CNAPE. Il est présidé par Damien Scano, délégué régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.



LES INSTANCES PUBLIQUES DE CONSULTATION NATIONALES AUXQUELLES PARTICIPE LA CNAPE

Le Conseil national de la protection de l'enfance

La CNAPE est membre du bureau du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE). Elle est, en outre, titulaire de quatre sièges en séance plénière dont un qu'elle a réservé à la représentation des mouvements membres.

Prévue réglementairement, la commission relative à l'adoption est la seule commission à avoir été maintenue en 2021. La fédération y a participé et s'est impliquée dans les groupes de travail du CNPE. Elle a rejoint celui relatif à la gouvernance de la protection de l'enfance et est intervenue dans le cadre des tables-rondes qui s'en sont suivies. Elle s'est investie dans ceux consacrés à la formation des professionnels de la protection de

l'enfance et à la constitution d'un collège des enfants au sein du groupement d'intérêt public qui succèdera au CNPE. Le projet de loi relatif à la protection des enfants prévoit en effet une réforme de la gouvernance nationale de la protection de l'enfance. Le secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles s'est engagé au renouvellement des membres et à la poursuite des travaux du CNPE jusqu'à la création effective de ce nouvel organisme.

Le Haut Conseil du travail social

Crée en 2016, le Haut Conseil du travail social (HCTS) est une instance interministérielle placée auprès du ministre chargé des Affaires sociales qui a pour missions principales :

- ▶ d'assister le ministre sur toutes les questions

concernant le travail social et le développement social ;

- ▶ d'élaborer une doctrine en matière d'éthique et de déontologie du travail social ;
- ▶ de formuler des recommandations et des avis concernant les évolutions à apporter aux pratiques professionnelles.

Renouvelé en 2021 pour une durée de cinq ans, le HCTS s'est engagé dans l'élaboration d'un livre vert du travail social qui sera remis au ministre des Solidarités et de la Santé lors de la journée mondiale du travail social 2022.

Investie dans ses travaux depuis la création du Haut Conseil, la CNAPE a maintenu sa participation aux assemblées plénières et à diverses réunions de travail.



Le Conseil National de l'Organisation Sanitaire et Sociale

Le Conseil National de l'Organisation Sanitaire et Sociale (CNOSS) est une instance consultative composée d'une section sanitaire et d'une section sociale. Cette dernière, dont la CNAPE est membre, est compétente pour donner un avis sur les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et sur leurs problèmes communs. Elle est également chargée d'une mission générale d'évaluation et de réflexion sur des propositions relatives aux priorités d'action sociale et médico-sociale.

Les travaux du CNOSS ont été considérablement réduits depuis la crise sanitaire. La fédération y a siégé lorsqu'il a été réuni pour rester au fait des actualités réglementaires et défendre les positionnements des associations œuvrant dans les champs d'intervention couverts par ses membres.

Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

Le Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPH) est une instance qui implique et organise la participation des personnes handicapées ou de leurs représentants à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du handicap. La CNAPE participe à ses séances plénières et à certaines de ses commissions.

Elle est notamment investie au sein de la commission thématique portant sur l'éducation et la scolarisation des enfants, adolescents et étudiants en situation de handicap.

Dans la continuité de la loi pour l'école de la confiance, ses réflexions ont essentiellement porté sur la coopération entre l'Éducation nationale et le médico-social.

Le point d'orgue de ces premiers travaux sera la parution prochaine du décret réglementant les dispositifs intégrés. Ils ont pour ambition un meilleur maillage territorial des dispositifs d'appui médico-sociaux en vue de soutenir l'inclusion, particulièrement à l'école. Il s'agit aussi de définir la synergie des pratiques à développer entre les partenaires.

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

La CNAPE siège aux assemblées plénières du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), dont elle est membre. En son sein, elle participe aux travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence qui est un des trois conseils de cette instance. Elle a contribué à ses rapports « La traversée adolescente des années collège » et « Santé et scolarisation des enfants avant 6 ans, à Mayotte, en Guyane et à la Réunion ».

Par ailleurs, le Conseil de l'enfance et de l'adolescence a été saisi pour rendre deux avis concernant les projets d'ordonnance relatifs aux services aux familles et à la protection des enfants, auxquels la CNAPE a pris part.

Le comité d'entente de protection de l'enfance du Défenseur des droits

Membre de l'instance depuis plusieurs années, la CNAPE a contribué en 2021 aux réflexions relatives au droit à l'éducation, à la santé mentale ou encore aux conséquences de la crise d'attractivité des métiers de l'accompagnement qui affecte la qualité de la prise en charge des publics.

La Haute Autorité de Santé

La CNAPE est membre du comité de concertation de la Haute Autorité de Santé (HAS) depuis sa création en 2018. Dans ce cadre, elle a suivi l'avancée de la réforme du dispositif d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et s'est positionnée sur les différents projets de recommandations de bonnes pratiques professionnelles en lien avec le champ de la protection de l'enfance et du médico-social.

Le référentiel national d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger

La HAS a entrepris d'élaborer un outil commun d'évaluation des situations de danger. La fédération a été relectrice du projet de référentiel qui a été publié en janvier. Il se compose de plusieurs documents :

- ▶ le préambule qui présente les enjeux liés à la thématique et définit les concepts utilisés.
- ▶ Le livret 1 qui précise les conditions à mettre en place au niveau de la gouvernance globale afin d'optimiser le recueil et le traitement de l'information préoccupante à l'échelle d'un département.
- ▶ Le livret 2 qui définit le circuit de recueil et de traitement de l'information préoccupante.
- ▶ Le livret 3 qui propose une base méthodologique d'évaluation des situations, centrée sur les besoins fondamentaux de l'enfant.

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sur le retour en famille des enfants confiés

La CNAPE a participé à la relecture du premier volet des recommandations relatives à l'amélioration de la prise en

charge des enfants à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance, élaboré par la HAS. Il traite spécifiquement du retour en famille en fin de placement et de l'obligation de suivi. Il vise à fournir aux professionnels une démarche méthodologique et pratique pour sécuriser l'enfant autant que possible.

La fédération a rappelé que si le placement est une mesure provisoire et que le retour en famille doit être un axe de travail, il ne doit toutefois pas devenir un but prioritaire au risque de reproduire les effets néfastes constatés par le passé auxquels les lois de 2007 et 2016 ont tenté de remédier.

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sur la scolarisation des enfants confiés

La CNAPE a été relectrice du premier jet des recommandations de la HAS pour accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire des enfants protégés et des enfants handicapés. Leur objectif est de donner aux professionnels des repères et des outils.

Pour la fédération, ces recommandations, qui ont été publiées en septembre, répondaient à un besoin identifié mais demeuraient trop généralistes. Cet écueil a été entendu puisqu'elle a été sollicitée, début novembre, par le cabinet du secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles pour participer à un groupe de travail relatif à l'accompagnement scolaire des enfants confiés. Il a rassemblé des acteurs de la protection de l'enfance et de l'Education nationale pour identifier des leviers d'intervention et des mesures concrètes. Plusieurs axes d'intervention ont pu être

abordés, tels que la stigmatisation ressentie par les enfants dans le cadre de leur scolarité, du soutien et de l'accompagnement aux devoirs, la communication entre professionnels de la protection de l'enfance et de l'Education nationale, ou encore la possibilité d'envisager des études longues pour les jeunes.

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sur l'accompagnement des enfants présentant un trouble du développement intellectuel

Dans le cadre du projet de recommandations sur l'accompagnement du parcours de vie des enfants et des adultes présentant un trouble du développement intellectuel (TDI), l'équipe projet de la HAS a réuni son comité de concertation, auquel participe la CNAPE. Elle y a porté la nécessité de s'intéresser à l'ensemble de l'environnement de l'enfant.

La HAS a présenté les premiers éléments de cadrage de ces recommandations qui s'adresseront aux professionnels du social, du médico-social, de la santé, et plus largement à tout acteur intervenant auprès de la personne.

En 2021, la CNAPE a compté dix-huit délégations régionales et quatre délégations départementales sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Ont été élus pour leur premier mandat de délégués régionaux : Dahalani M'houmadi pour l'Océan indien, Khalid Mouala pour l'Île-de-France et Emmanuel Panis pour la Bretagne. Pascal Blanchon, Karine Comte et Laure Vayssettes ont été désignés délégués départementaux respectivement pour le Tarn, le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne.

Cette année a été marquée par la forte implication des CNAPE régionales au sein de mouvements interfédéraux pour alerter les pouvoirs publics sur les graves tensions qui animent le secteur social et médico-social. Plusieurs motions et actions collectives ont été initiées dans les territoires pour appeler à la revalorisation et à la reconnaissance des missions de tous les professionnels du champ social et médico-social, avec pour point d'orgue, la journée de mobilisation nationale du 30 novembre.

LES CNAPES RÉGIONALES



Retrouvez les coordonnées des délégués régionaux et départementaux en page 68



CNAPE HAUTS-DE-FRANCE

L'activité de la délégation régionale

Animée par Fabienne Lemaire, la CNAPE Hauts-de-France a concentré ses échanges sur les thèmes de l'attractivité des métiers, des difficultés de recrutement, du code de justice pénale des mineurs (CJPM) et des enfants en situation complexe.

La délégation a accueilli un nouvel adhérent, Habitat insertion.

La participation de la délégation régionale aux instances et initiatives partenariales

Sur proposition de la déléguée régionale, l'ANMECS, le CNAEMO et la FN3S ont rejoint l'instance inter-réseaux (AIRE, CNAPE, FAS, FEHAP, GNDA, NEXEM, UNAPEI, UNA, URIOPSS) créée lors du premier confinement afin d'asseoir la représentativité de la protection de l'enfance. Réuni à dix-sept reprises au cours de l'année, le collectif a permis de croiser les informations sur la situation de chaque secteur et de partager ses préoccupations. La délégation régionale a exprimé une attente forte pour alerter les pouvoirs publics sur la situation

du secteur social et médico-social. Les courriers adressés au Préfet de région, au directeur de l'agence régionale de santé, aux présidents de chaque département, sont restés sans réponse. Le collectif a alors organisé en octobre une conférence de presse à laquelle nombre de présidents d'association, directeurs généraux et directeurs ont assisté, puis une manifestation à Lille qui a réuni 8 000 personnes. S'en est suivie une rencontre avec un représentant du Préfet de région et de l'agence régionale de santé.

La CNAPE Hauts-de-France a rencontré à deux reprises la direction Enfance Famille du Nord pour réaliser un point d'étape sur la déclinaison de la feuille de route de la protection de l'enfance au sein du département. Ces échanges ont mis en lumière l'absence de propositions de formation sur certaines thématiques malgré les propositions de financement du département.

En partenariat avec l'URIOPSS et l'AFIREM, la délégation a travaillé à une proposition de formation sur le thème du

trauma à destination des travailleurs sociaux de protection de l'enfance. Elle a été sollicitée par l'AFIREM pour intervenir lors d'un colloque sur l'inceste. Prévu le 3 décembre, il a été reporté du fait de la situation sanitaire.

La CNAPE Hauts-de-France a participé aux deux réunions organisées par la DIRPJJ Grand-Nord dans le cadre de la charte interrégionale d'engagements réciproques avec l'ENPJJ, Citoyens et Justice, la FN3S et l'URIOPSS.

Elles ont essentiellement eu pour objet la mise en œuvre du CJPM. La délégation s'est attachée à relayer les propositions de la CNAPE et à réaffirmer la place du secteur associatif habilité pour répondre aux enjeux de la justice pénale des mineurs.

La représentation politique de la délégation

Suite à l'installation du nouvel exécutif départemental, la CNAPE Hauts-de-France a été conviée à un temps d'échanges avec la vice-présidente Enfance du Nord afin de dresser un état des lieux de la situation en protection de l'enfance.

CNAPE CHAMPAGNE-ARDENNE

L'activité de la délégation régionale

Animée par Philippe Colautti, la CNAPE Champagne-Ardenne a été très marquée par la crise sanitaire qui a rendu difficile la coordination de ses membres.

La délégation a accueilli un nouvel adhérent, l'association Espérance.

La participation de la délégation régionale aux instances et initiatives partenariales

Dans le cadre de la mobilisation relative à l'attractivité des métiers, la délégation s'est organisée pour faire circuler les informations d'actualité auprès de ses membres mais aussi des administrateurs. Bien que partageant l'engagement en faveur d'une reconnaissance et d'une valorisation des professionnels de la protection de l'enfance, elle n'a pas pris part physiquement aux mobilisations, regrettant le peu d'implication du syndicat employeur à l'échelon national.

La dynamique inter-fédérations s'est articulée autour d'échanges semestriels avec la DIRPJJ Grand-Est. Les points de vue de la CNAPE et les spécificités des territoires ont pu être évoqués autour de :

- ▶ la mise en œuvre du CJPM,
- ▶ la laïcité et la neutralité suite à l'avis du Conseil d'État d'octobre,
- ▶ le rapport d'étude sur le profil des mineurs placés en CEF de juin,
- ▶ les informations budgétaires 2021-2022.

La CNAPE Champagne-Ardenne n'a été saisie d'aucune sollicitation pour étudier d'éventuels appels à projet dans la Marne. Pour ces sujets, les directeurs des associations membres ont été désignés comme interlocuteurs auprès de leur département.

CNAPE LORRAINE

L'activité de la délégation régionale

Animée par Jacques Le Petit, la CNAPE Lorraine s'est réunie à trois reprises avec la présence régulière des cinq associations (AMSEAA, REALISE, CMSEA, AVSEA, SELIA) et de quatre mouvements (ANMECS, CNAEMO, CNDPF, FN3S) membres. L'association AVENIR a participé aux réunions régionales dans la perspective d'une future adhésion.

La participation de la délégation régionale aux instances et initiatives partenariales

La CNAPE Lorraine s'est fortement impliquée au sein de la mobilisation pour l'attractivité des métiers, et notamment celle du 30 novembre qui a rassemblé plus de 600 personnes.

Elle a rencontré la directrice de l'agence régionale de santé de Moselle et le conseiller du Préfet de Moselle avec les autres membres du collectif régional (ADAPA 54, ADAPEI 88, CMSEA, Fédération Addictologie, NEXEM et URIOPSS).

La délégation a participé aux deux réunions organisées par la DIRPJJ Grand-Est consacrées en février à la présentation du budget opérationnel de programme 2021 et en novembre, aux projets de justice de proximité et aux tendances pour le budget 2022.

CNAPE ALSACE

L'activité de la délégation régionale et la participation aux instances et initiatives partenariales

Animée par René Bandol, la CNAPE Alsace a participé en novembre à la rencontre entre la DIRPJJ Grand-Est et les fédérations (URIOPSS, FN3S et Citoyens et Justice). Elle a également assisté au 10^e anniversaire de la maison des adolescents de Strasbourg.

La délégation a accueilli un nouvel adhérent, l'association Foyer Notre Dame.

La représentation politique de la délégation

La CNAPE Alsace a échangé avec des maires et des députés dans le cadre de manifestations et de rendez-vous publics.

CNAPE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'activité de la délégation régionale

Animée par Claude Dély, la CNAPE Auvergne-Rhône-Alpes a assuré la continuité du travail engagé avec l'élection du nouveau délégué régional. Elle s'est réunie en fin d'année à Lyon et s'est donnée pour objectif de renforcer son réseau avec des rencontres régulières.

En parallèle, la délégation a bénéficié d'un don de 130 000 masques chirurgicaux de la CNAPE qu'elle a redistribués aux associations membres.

La participation de la délégation régionale aux instances et initiatives partenariales

Depuis 2019, la CNAPE Auvergne-Rhône-Alpes s'investit, avec NEXEM et l'OPCO Santé, dans une dynamique de décroisement des secteurs de la protection de l'enfance et du handicap. Quatre ateliers collaboratifs ont été organisés afin d'impulser un mouvement de coopération sur le terrain, pour apporter une réponse globale et cohérente aux besoins de l'enfant. Plus de cent professionnels y ont participé et ont imaginé des pistes de réponses concrètes. Elles ont ensuite été proposées aux différents acteurs du terrain.

La délégation a rejoint la mobilisation interfédérale sur la question de l'attractivité des métiers et la crise de recrutement dans les secteurs de la protection de l'enfance, du handicap, de l'insertion. Le point d'orgue en région Auvergne-Rhône-Alpes a été la manifestation du 2 décembre à Bourg-en-Bresse à l'occasion des assises de l'Assemblée des Départements de France (ADF).

Une délégation interfédérale a été reçue par le président de l'ADF qui a apporté son soutien *via* un communiqué de presse.

La CNAPE Auvergne-Rhône-Alpes a participé aux deux réunions organisées par la DIRPJJ Centre-Est dans le cadre de la charte interrégionale d'engagements réciproques avec Citoyens et Justice, la FN3S et l'URIOPSS. Elles ont permis d'aborder les grands enjeux actuels tels la mise en œuvre du CJPM, les états généraux du placement, l'évolution des centres éducatifs renforcés et des centres éducatifs fermés, les dialogues budgétaires.

Enfin, la délégation a assisté aux assemblées des observatoires départementaux de la protection de l'enfance de la région.



CNAPE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

L'activité de la délégation régionale

Animée par Claire Geoffroy-Compingt, la CNAPE Bourgogne Franche-Comté s'est réunie à deux reprises. Elle a relayé la campagne nationale de la fédération sur les violences faites aux enfants auprès des associations membres et des Conseils départementaux de la région.

La participation de la délégation régionale aux instances et initiatives partenariales

En septembre, la délégation a adressé un courrier interfédérations (APF France Handicap, FAS, FEHAP, NEXEM, UNAPEI, URIOPSS) aux Présidents des conseils départementaux relatif aux conséquences du Ségur de la santé et de l'attractivité des

métiers du social. Elle a participé aux mobilisations du 30 novembre et du 7 décembre.

Le collectif interfédéral a été reçu par le Préfet et le Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire fin décembre.



CNAPE LANGUEDOC-ROUSSILLON

L'activité de la délégation régionale

Animée par Nadine Greffeuille, la CNAPE Languedoc-Roussillon s'est réunie à trois reprises, conjointement avec l'URIOPSS, sur les thématiques de la protection de l'enfance.

La participation de la délégation régionale aux instances et initiatives partenariales

La mobilisation pour l'attractivité des métiers a été fortement suivie par la délégation. Elle a participé aux rencontres du collectif interfédéral avec l'agence régionale de santé Occitanie et les Conseils départementaux du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et de l'Aude. Une mobilisation générale a eu lieu le 6 octobre place de la Comédie à Montpellier. La CNAPE Languedoc-Roussillon a également rejoint la manifestation du 9 décembre auprès du Préfet de région à Toulouse.

La délégation a participé à deux commissions d'appels à projet dans l'Hérault et dans l'Aude.

La représentation politique de la délégation

Elle a rencontré les Présidents des Conseils départementaux de la région et transmis ses vœux à l'agence régionale de santé, au rectorat, aux conseils départementaux et à la DREETS dans le cadre de l'opération « Tout ce que je vœux pour 2022 » pour alerter sur la crise des métiers de l'humain.

CNAPE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

L'activité de la délégation régionale

Animée par Damien Scano, la CNAPE Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est réunie à trois reprises.

La participation de la délégation régionale aux instances et initiatives partenariales

Dès le début de l'été, la délégation a été partie prenante du collectif d'alerte des pouvoirs publics sur les problèmes d'attractivité. Avec NEXEM, l'URIOPSS, la Croix-Rouge, l'APF, la FN3S, la FAS, l'UNAPEI et l'UNA, elle s'est mobilisée pour porter un message fort sur les difficultés de recrutement lors de la journée de mobilisation du 30 novembre.

Une dynamique interfédérale (CNAPE, NEXEM et URIOPSS) a également été créée afin d'appréhender les difficultés des

associations porteuses des actions éducatives en milieu ouvert dans les Bouches-du-Rhône. Elle a interpellé la DIRPJJ Sud-Est et le Département, puis rencontré les six associations concernées à Marseille.

La DIRPJJ et l'inter-fédérations (CNAPE, Citoyens et Justice, FN3S et URIOPSS) se sont réunies à deux reprises dans le cadre de la déclinaison interrégionale de la charte d'engagements réciproques.

La représentation politique de la délégation

Aux côtés de la délégation régionale NEXEM, la CNAPE Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est entretenue en juin avec les candidats aux élections départementales au regard de leurs compétences en matière d'action sociale.



CNAPE MIDI-PYRÉNÉES

L'activité de la délégation régionale

Animée par Jean-Louis Losson, la CNAPE Midi-Pyrénées s'est réunie à quatre reprises. En parallèle de son fort engagement pour l'attractivité des métiers, la délégation a tenu des points réguliers sur les conséquences et les difficultés liées à la crise sanitaire, notamment en ce qui concerne l'évolution des mesures de prévention que les associations étaient contraintes d'appliquer. La CNAPE, à l'instar du soutien apporté à ses membres en 2020, a fait parvenir 3 286 boîtes de masques chirurgicaux à la délégation régionale, qui ont été remises aux associations en octobre.

En 2021, elle a accueilli deux nouveaux membres : l'Union Cépière Robert Monnier et le Roc de Tonnac.

La participation des la délégation aux instances et initiatives partenariales

En mai, la CNAPE Midi-Pyrénées a souhaité mobiliser l'ensemble des présidents, directeurs généraux et directeurs d'associations pour défendre l'extension des revalorisations

salariales issues du Ségur de la santé aux professionnels du secteur social.

A cette occasion, il a été décidé d'une part, d'élaborer une motion à destination du préfet de région, du directeur de l'agence régionale de santé et des présidents des Conseils départementaux ; et d'autre part d'inviter la CNAPE Languedoc-Roussillon à prendre part à cette mobilisation et d'y associer les délégations régionales de NEXEM et de l'URIOPSS. Parallèlement, la FEHAP, l'ANMECS, le CNAEMO, la FN3S, la FAS et la Croix-Rouge française ont rejoint cette démarche interfédérale historique.

L'ensemble des fédérations et plus de 150 associations de la région Occitanie ont signé cette motion. En juin et juillet, elle a été remise en mains propres aux responsables institutionnels lors de rassemblements devant la préfecture de région, les Conseils départementaux de l'Aveyron, de l'Ariège, du Gers, de Haute-Garonne, du Tarn, de Tarn-et-Garonne, du Gard, des Hautes-Pyrénées, de l'Aude, de

l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales, la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse et l'agence régionale de santé. Elle a également été transmise aux députés et sénateurs de la région.

En septembre, une réunion des adhérents de la CNAPE et de NEXEM a eu lieu pour faire le point sur les avancées de la mission Laforcade et envisager les actions complémentaires à mener. Un courrier interfédéral et interassociatif a été adressé aux présidents des Conseils départementaux nouvellement élus ou réélus afin d'attirer de nouveau leur attention sur la situation des professionnels du secteur social et médico-social et les mobiliser pour prendre part à la conférence des financeurs prévue par les accords Laforcade.

Parallèlement, l'ADC, l'AD-PA, l'APAJH, l'APF, l'ARDESS Occitanie, l'ARPEP, l'UNAPEI Occitanie et l'URAF se sont associés. Une nouvelle mobilisation interfédérale a été organisée en octobre avec des rassemblements à Toulouse et à Montpellier.



L'AIRE, l'ASEI, la FNADEPA, la FNAQPA, le GNDA, l'UDES, l'UNA et l'UNAFORIS ont rejoint le collectif.

Enfin en décembre, un rassemblement a été organisée devant la préfecture de région.

La représentation politique de la délégation

Dans le cadre des élections départementales, la CNAPE Midi-Pyrénées a élaboré un plaidoyer avec la délégation territoriale de NEXEM pour attirer l'attention des candidats au regard des compétences déléguées aux conseils départementaux en matière d'action sociale sur le champ du grand âge, du handicap et de la protection de l'enfance. Il a souligné, de manière individualisée pour chaque département, le budget consacré aux dépenses d'aide sociale, le nombre d'enfants accueillis au titre de l'aide sociale à l'enfance, ainsi que le nombre de salariés du secteur associatif. Y figuraient également les attentes des associations, notamment relatives aux revalorisations salariales des professionnels du secteur social et médico-social,

et des propositions pour construire collectivement les politiques publiques de l'action sociale et apporter des solutions durables pour l'avenir des adultes et des enfants accompagnés. Ce plaidoyer a été diffusé à l'ensemble des adhérents en vue d'être relayé auprès des candidats.

L'activité des délégations départementales

CNAPE ARIÈGE

Animée par Stéphane Laurio, la CNAPE Ariège s'est réunie à trois reprises avec les acteurs du territoire œuvrant dans le cadre de la protection de l'enfance (APAJH, PEPog, Moulin des Près, La Plante, ADSEA og, Institut Protestant et ADES Europe) pour d'une part partager constats et analyses, et d'autre part, établir des stratégies dans une posture partenariale et des objectifs d'amélioration des dispositifs existants.

Afin de faire connaître la délégation comme force de propositions auprès des instances politiques et techniques du département, dans l'optique de l'élaboration du futur schéma départemental de la protection de l'enfance, une rencontre s'est tenue en mai avec la vice-présidente en charge des solidarités et la directrice adjointe du pôle enfance-famille, en présence du délégué régional de la CNAPE Midi-Pyrénées. Ont notamment été évoqués les questionnements et problématiques auxquelles sont confrontées les associations : absence de diversification des modes d'accompagnement, schéma de la protection de l'enfance obsolète depuis 2015, temporalité de la mise en œuvre des CPOM, etc.

En septembre, une nouvelle rencontre a été organisée en présence de la directrice adjointe du pôle enfance-famille pour présenter avec transparence, les objectifs de travail interne au pôle, notamment l'accompagnement inhérent à la mise en œuvre des projets pour l'enfant (PPE).

CNAPE HAUTE-GARONNE

En juin, la CNAPE Haute-Garonne a élu sa déléguée départementale, Laure Vayssettes, suite au départ en retraite de Marie-Claire Rial. La délégation s'est réunie à cinq reprises.

Grâce aux solidarités mises en œuvre, les associations ont équipé les équipes de masques et proposé des séjours de vacances soutenues par l'aide sociale à l'enfance pour des groupes de jeunes confinés en milieu urbain. De plus, pour faire face à la crise liée à la Covid-19, la direction enfance-famille a mis en place la cellule interinstitutionnelle de crise à la demande de la préfecture, qui s'est réunie sur le deuxième semestre. La déléguée départementale de la CNAPE y a été conviée pour y représenter les services et structures. Le traitement des dysfonctionnements signalés a contribué à la continuité d'activité des établissements et services.

En septembre, la CNAPE Haute-Garonne a rencontré la vice-présidente du Conseil départemental, la directrice enfance-famille et la directrice adjointe enfance-famille afin notamment d'évoquer les places disponibles sur le département, les services de placement à domicile, la politique départementale et le schéma départemental. Suite à la restitution de cet échange en CNAPE régionale, il a été décidé la constitution de groupes de travail

sur les références éducatives, le placement à domicile et le milieu ouvert, les visites médiatisées, l'accueil séquentiel et les mutualisations et partage de compétences.

CNAPE TARN

En octobre, la CNAPE Tarn a élu son délégué régional, Pascal Blanchon. Elle s'est réunie à sept reprises en présence quasi systématique des directeurs des MECS, du service AEMO et du FDEF pour partager des constats, des analyses et des stratégies dans une posture partenariale, et d'objectifs d'amélioration des dispositifs existants.

En amont des rencontres trimestrielles entre les services de la direction enfance-famille et les établissements et services associatifs, le délégué départemental a été sollicité pour inscrire des points éventuels à l'ordre du jour. Lors de ces réunions, avec le délégué régional de la CNAPE Midi-Pyrénées, il a présenté et défendu les avis et propositions portés par les associations. Un appel à candidature pour l'extension de quarante places d'internat a donné lieu à des réponses concertées entre les associations.

Le Département du Tarn a sollicité de manière individuelle chaque association pour produire des éléments d'évaluation du précédent schéma départemental de protection de l'enfance. Les associations ont décidé de communiquer une seule évaluation partagée et unanime, en croisant et approfondissant leurs analyses par oral puis par écrit. Ce travail collectif avait également été produit par les

responsables et les équipes des différents services éducatifs de jour, avec un texte commun transmis aux élus et techniciens du Département. Une réunion spécifique pour la mise en œuvre des CPOM a été organisée suite à laquelle il a été convenu une formation cofinancée par les associations.

Enfin, la CNAPE Tarn a sollicité, à deux reprises mais sans succès, une rencontre avec le président du Conseil départemental, d'affirmer la volonté des associations de contribuer activement à l'élaboration et à l'application de la politique départementale en matière de protection de l'enfance.

La délégation a été associée à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, ce qui constitue une reconnaissance officielle importante de la dimension technique et politique de la CNAPE.

Des mobilisations départementales pour l'attractivité des métiers, en lien avec les actions de la CNAPE Midi-Pyrénées et le niveau national, ont été organisées dans le Tarn et l'Occitanie, en juin et décembre.

CNAPE TARN-ET-GARONNE

En décembre, la CNAPE Tarn-et-Garonne a élu sa déléguée régionale, Karine Comte. Elle s'est réunie à trois reprises afin de faire le point sur la mobilisation interfédérale relative aux revalorisations salariales organisée dans la région Occitanie, d'aborder les appels à candidatures pour créer 25 places supplémentaires en MECS et 41 mesures de placement avec hébergement à

domicile lancés par le Conseil départemental, l'appel à projet lancé conjointement par l'agence régionale de santé et le Conseil départemental pour créer à titre expérimental un service d'appui médico-social « protection de l'enfance et handicap » pour les cas les plus complexes des enfants confiés, la mise en place de la commission départementale d'orientation, le développement de l'apprentissage, ou encore les conséquences sur les établissements et services de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

CNAPE AQUITAINE

L'activité de la délégation régionale et la participation aux instances et initiatives partenariales

La CNAPE Aquitaine est animée Stéphane de Chassey qui s'est investi au sein du conseil scientifique de l'ANECAMSP pour l'organisation de ses journées de formation de novembre intitulées : « A l'accordage ! Pour une action médico-sociale précoce partagée avec la protection de l'enfance ».

La délégation a participé à la mise en place de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance du Lot-et-Garonne et du schéma départemental prévention et protection de l'enfance 2021-2025. Elle a également assisté à deux réunions organisées par la DIRPJJ Sud-Ouest.

Enfin, la CNAPE Aquitaine s'est mobilisée avec les délégations régionales de NEXEM et de l'URIOPPS pour alerter les pouvoirs publics sur l'attractivité des métiers du social et médico-social et sur le Ségur pour tous.

CNAPE LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

L'activité de la délégation régionale

Animée par Christophe Somnard, la CNAPE Limousin-Poitou-Charentes s'est réunie à quatre reprises.

Les rencontres ont été structurées autour de l'actualité nationale avec des interventions thématiques d'un membre du siège, de l'actualité des départements et de la délégation régionale, et d'un retour sur la participation des adhérents représentant la CNAPE dans les instances locales. Elles ont notamment abordé les référentiels de la Haute Autorité de Santé sur l'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux et sur l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de danger, le projet de loi relatif à la protection des enfants, et la mise à jour des travaux prospectifs de la fédération dans le cadre de la transformation du secteur.

Dans la continuité des actions des années précédentes, la délégation a poursuivi ses travaux sur les besoins fondamentaux des enfants en protection de l'enfance. Au-delà des projets en développement sur les trois départements de l'ancien Limousin, elle s'est associée à d'autres associations (Les PEP23, MSA Service Limousin, Alsea, ASEAC, Trampoline 19) pour organiser, en novembre, une journée d'étude et de recherche sur l'articulation entre le travail thérapeutique de réseau et la réponse aux besoins fondamentaux des enfants. Le docteur Lemaire de l'association française de clinique de concertation et Eliane Corbet, chercheuse indépendante, y sont

intervenues en complément de la présentation d'expérimentations locales.

La participation de la délégation régionale aux instances et initiatives partenariales

Dans le cadre de la convention entre la CNAPE et NEXEM, les délégations régionales ont lancé une réflexion sur les enjeux de gouvernance dans le contexte actuel. Un groupe de travail composé d'élus associatifs et de directeurs généraux a été mis en place afin de créer un espace ressource d'actions, d'échanges d'expériences et de préoccupations spécifiques au service des enjeux politiques des associations.

Le thème de l'attractivité du secteur a fortement mobilisé le second semestre 2021. Les délégués régionaux de la CNAPE et de NEXEM ont agi de concert sur cette question. Par ailleurs, les départements de l'ancien Limousin se sont organisés en complément des actions régionales.

Dans chaque département, des membres de la délégation ont été désignés pour représenter la CNAPE dans les différentes instances. Au sein de la DIRPJJ Sud-Ouest, une rencontre trimestrielle a eu lieu avec le comité de direction. Le dialogue y a été ouvert et les points de vue de la délégation ont été pris en compte. Le groupe de travail sur la tarification est en cours et traite des comptes administratifs. Un adhérent représente la CNAPE dans les observatoires départementaux de protection de l'enfance et les instances du schéma départemental. Enfin, les sollicitations du représentant à

destination de l'agence régionale de santé sont restées sans réponse.

L'inter-fédérations entre la CNAPE, Citoyens et Justice et la FN3S a bien fonctionné.

CNAPE CENTRE-VAL DE LOIRE

L'activité de la délégation régionale

Animée par Nicolas Boigeaud, la CNAPE Centre-Val de Loire s'est engagée dans une démarche de développement avec des prises de contact plus locales. En juin, elle a accueilli la rencontre des délégués régionaux à Vierzon dans le Cher, ce qui a permis de leur faire découvrir, ainsi qu'aux membres du siège les charmes méconnus et la dynamique du Berry.

La participation de la délégation régionale aux instances et initiatives partenariales

En décembre, elle a participé aux manifestations auprès des pouvoirs publics pour la valorisation des métiers du social.

La délégation a été sollicitée pour faire partie d'observatoires départementaux de la protection de l'enfance (nouvellement dans le Cher). Elle a participé à la réunion annuelle de réflexion de la DIRPJJ Grand-Centre à laquelle est associé l'ensemble des fédérations.

CNAPE NORMANDIE

L'activité de la délégation régionale

Animée par Jean-Pierre Mahier, la CNAPE Normandie a dédié ses rencontres à l'organisation d'une journée d'étude et à la mobilisation sur les questions d'attractivité.

La mobilisation de la délégation régionale dans un collectif interfédéral

Soucieuse de porter cette thématique et en écho aux questionnements du groupe de travail national, la délégation a consacré sa réunion de juin aux questions d'attractivité et de revalorisation salariale dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Sur le modèle de l'Occitanie, elle a réuni les fédérations et organisations professionnelles pour une mobilisation commune.

Dans un même élan militant, le collectif a lancé plusieurs initiatives : rassemblements et rencontres avec les services de l'Etat au niveau régional (Préfecture de région, agence régionale de santé, DIRPJJ Grand-Ouest), les cinq Présidents de Conseils départementaux de Normandie et l'ensemble des députés et sénateurs qui ont interpellé le Gouvernement au travers de courriers et de questions posées.

Une motion portée par 13 fédérations et signée par 85 associations gestionnaires leur a été remise.

Des communiqués de presse ont été adressés aux médias et ont fait l'objet de nombreuses retombées.

Sans compter sur l'amplification des interpellations sur les réseaux sociaux.

La participation de la délégation régionale aux instances et initiatives partenariales

Les rencontres initiées par DIRPJJ Grand-Ouest ont été moins soutenues. Concernées par la même interrégion, les CNAPE Bretagne, Pays-de-la-Loire et Normandie envisagent de travailler de manière concertée pour penser leur engagement commun dans cette instance essentielle.

CNAPE OCEAN INDIEN

L'activité de la délégation régionale

Créée en avril et animée par Dahalani M'houmadi, la CNAPE Océan indien s'est réunie à trois reprises. Ses rencontres ont porté sur les actualités locales et nationales mais se sont surtout concentrées sur l'organisation d'un colloque sur les droits fondamentaux des enfants. Entre l'élection du délégué régional et la fin de l'année, un semestre s'est écoulé. Cette période a été l'occasion de construire un sentiment d'appartenance à une fédération à la portée locale et nationale mais aussi d'instaurer de la cohésion entre les adhérents. Des rencontres ont été organisées avec vice-président du Conseil départemental de Mayotte, le directeur de la PJJ, le préfet et le président du tribunal.

La journée d'étude « L'enfant face à la violence intrafamiliale : quelles conséquences, quelles perspectives »

Reportée à plusieurs reprises du fait de la crise sanitaire, la journée d'étude de la délégation régionale s'est tenue le 17 novembre à Hérouville-Saint-Clair, dans le Calvados. Le collectif mobilisé à cette occasion a souhaité poser un regard sur la problématique de l'enfant face à la violence intrafamiliale sous le prisme du droit et de la clinique mais également au travers d'un témoignage porteur d'espoir. Y sont intervenus Josiane Bigot, présidente de la CNAPE et magistrate honoraire, Lionel Bauchot, psychologue, Sandra Wis, artiste réalisatrice et Antoine Devos, pédopsychiatre et grand témoin. Cette journée, dense et passionnante, a permis d'ouvrir de nombreuses réflexions dont doivent se saisir les professionnels de l'action sociale. Il leur revient de se pencher sur ce sujet majeur. Il leur appartient de mobiliser les pouvoirs publics, à l'instar de ce qui s'est produit en amont du grenelle, de développer des dispositifs ou des actions dédiées à ces enfants et de briser simplement un silence coupable.

Unanimement apprécié, cet évènement qui a réuni plus de 300 personnes a permis de mettre en lumière la CNAPE tant dans sa composante nationale que dans sa déclinaison en région.

LES ACTIONS ET TEMPS FORTS DE LA CNAPE



DÉFENDRE UNE POLITIQUE DE PROTECTION VISIBLE ET AFFIRMÉE

La CNAPE porte avec conviction que tous les enfants doivent être protégés au titre de la Convention internationale des droits de l'enfant et qu'il est nécessaire de leur garantir une éducation sans violence, un cadre de vie décent et un accompagnement adapté à leurs besoins.

En 2021, la protection des enfants a été au cœur de l'actualité avec la libération de la parole des victimes d'inceste et la création de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, le rendu des travaux de la commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise, ou encore, la présentation du projet de loi relatif à la protection des enfants.

De plus, si le contexte sanitaire a suscité des inquiétudes quant au bien-être des enfants, il a mis en lumière la protection de l'enfance par des actions de sensibilisation du grand public aux situations de danger, et notamment de repérage et d'alerte. Cette visibilité doit désormais être mise au service d'une communication positive pour démontrer que les enfants protégés, malgré leur parcours ou leur histoire de vie difficiles, sont avant tout des enfants comme les autres.

LES ACTIONS 2021

LA COMMISSION NATIONALE PROTECTION DE L'ENFANCE DE LA CNAPE

En 2021, les travaux de la commission nationale protection de l'enfance de la CNAPE ont eu pour objet les besoins spécifiques des enfants en protection de l'enfance. Y ont été évoqués les traumatismes complexes ou stress poly-traumatiques que peuvent présenter les enfants accompagnés en raison des maltraitances ou négligences dont ils ont fait l'objet. Ils ont notamment porté sur l'approche dite « sensible au trauma », qui invite à repérer les

symptômes éventuels d'un stress poly-traumatique pour identifier les séquelles, mieux comprendre l'origine du comportement de l'enfant et déterminer ce sur quoi il serait nécessaire d'insister dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Cette approche se traduit par une communication empathique et la recherche de modes de résilience pour l'enfant.



LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'HÉBERGEMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Le groupe de travail de la CNAPE relatif au milieu ouvert

Pour de nombreux acteurs de terrain, les mesures d'AEMO sont de plus en plus ordonnées « par défaut » faute de places en hébergement, et leur nombre trop élevé par professionnel ne permet pas un travail approfondi. Face à cette situation, la CNAPE a créé un groupe de travail dédié en 2021.

Il a débuté sa réflexion en réinterrogeant les objectifs de cette mesure et ses modalités d'intervention, puis s'est questionné sur les moyens nécessaires pour mener à bien la mission de protection confiée aux services.

Le groupe de travail de la CNAPE relatif à l'accueil en protection de l'enfance

Le groupe de travail relatif à l'accueil en protection de l'enfance a également vu le jour en 2021. Il s'est interrogé sur plusieurs points : le contenu de l'accompagnement, les missions dévolues aux professionnels, leur

formation et les évolutions éventuelles, mais aussi sur ce qui constitue la relation éducative et permet de répondre au mieux aux besoins des enfants accueillis.

Le travail avec les familles

La CNAPE a été sollicitée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour élaborer un rapport relatif au travail avec les familles dans le cadre d'une mesure d'accueil de l'enfant en protection de l'enfance. Elle s'est appuyée sur l'expertise et l'expérience de ses membres afin de questionner le contenu et les modalités du travail avec les familles, d'identifier le rôle de chacun, de partager les expériences et les savoir-faire, mais également de pointer les difficultés. Le rapport sera remis à la DGCS à la fin du premier trimestre 2022.

A group of young people, seen from behind, are seated in a room, looking towards a speaker in the background. The speaker is a man in a blue shirt, standing and gesturing. The room has a light blue wall and a whiteboard. The young people are wearing various casual clothing, including a white t-shirt and a blue sweater. The overall atmosphere is that of a public hearing or a community meeting.

LE PROJET DE LOI RELATIF À LA PROTECTION DES ENFANTS

En juin, le Gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi relatif à la protection des enfants, en enclenchant la procédure accélérée. La CNAPE a été auditionnée par les députés en juin, puis par les sénateurs en juillet. Elle a également fait part à plusieurs parlementaires de ses observations générales sur l'ensemble du texte proposé, et article par article. Des propositions d'amendement ont été transmises à chaque stade de l'examen du projet de loi, en commission et en séance publique, devant les deux assemblées. Elles ont notamment mis en avant la nécessité de porter à 21 ans la compétence obligatoire des départements en matière de protection de l'enfance ou encore d'instaurer un droit au retour, à l'expérimentation.

Le texte initial, relativement court, a été grandement enrichi au gré des débats et des amendements déposés. Étendu à plus d'une quarantaine d'articles, il aborde un champ particulièrement large. Il traite notamment de l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement, de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux enfants, du statut des assistants familiaux, de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes majeurs, des mineurs non accompagnés et de la gouvernance de la protection de l'enfance.

LES JEUNES SORTANT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE À LA MAJORITÉ

Le groupe de travail de la CNAPE relatif aux jeunes majeurs

Depuis de nombreuses années, la CNAPE milite pour améliorer les conditions d'accompagnement et de sortie des jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance. En 2021, elle a relancé son groupe de travail dédié à cette question afin d'échanger sur les pratiques et d'être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Le groupe de travail a élaboré une contribution sur l'accompagnement global des jeunes majeurs qui dresse un état des lieux des problématiques qu'ils rencontrent et a émis des préconisations pour améliorer leur accompagnement et leur insertion.

Alors qu'ils cumulent souvent les fragilités, ils sont contraints d'aborder de manière simultanée les transitions qu'implique le passage à l'âge adulte et ce, de manière plus précoce que ceux vivant chez leurs parents.

Leur accompagnement nécessite une approche globale pour appréhender l'ensemble des dimensions de leur vie. En effet, souvent isolés, ils ont besoin d'un soutien sur différents volets : éducatif, financier, accès au logement, aux soins, à l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle, à l'autonomie, etc.

La prolongation de l'interdiction des sorties sèches

Sur proposition du Gouvernement, le Sénat a voté en mai l'interdiction de mettre fin à la prise en charge des jeunes majeurs pendant les quatre mois suivant la sortie de la crise sanitaire.

La CNAPE a salué cette mesure et appelé à ce que l'interdiction des sorties sèches devienne une mesure pérenne. Chaque jeune majeur sortant du dispositif de protection doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins et à ses projets. Il doit prévoir des passerelles vers le droit

commun et perdurer tant que le jeune en ressent le besoin. Il doit être assorti d'une aide financière lui permettant de vivre décemment et de porter son projet à terme.

Consciente de la charge financière importante que cela représente pour les conseils départementaux, la fédération a interpellé les pouvoirs publics afin que cette interdiction et l'accompagnement vers l'autonomie fassent l'objet d'une contribution de l'Etat.

LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Le groupe de travail de la CNAPE relatif à la prévention spécialisée

Face à la méconnaissance, voire la remise en question de la prévention spécialisée par les financeurs, le groupe de travail a élaboré un document de communication à destination des élus.

Il rappelle le cadre légal du dispositif et les missions qu'il peut réaliser, ses modalités et ses plus-values. Les actions menées par la prévention spécialisée répondent à des besoins locaux qui évoluent

constamment, faisant d'elle un acteur incontournable de la protection de l'enfance. Le groupe de travail a également participé à l'élaboration du programme du colloque annuel de la CNAPE.

Le colloque de prévention spécialisée de la CNAPE

Plus d'une centaine de personnes ont participé à ce rendez-vous annuel qui s'est tenu en novembre en distanciel, avec pour objectif de mettre en avant et en valeur les capacités d'innovation de la prévention

spécialisée. Les différents intervenants, universitaires et équipes de terrain, ont abordé les évolutions qui traversent notre société et la capacité d'adaptation des professionnels pour répondre aux besoins des publics qu'ils accompagnent.

Cet évènement a permis de mettre en lumière l'expérimentation dont la prévention spécialisée fait preuve en période de crise mais aussi en intervenant sur des champs délaissés par les autres acteurs.

LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Le groupe de travail de la CNAPE relatif aux mineurs non accompagnés (MNA)

Ce groupe de travail est un lieu d'échanges sur les pratiques mises en place dans les territoires, de partage d'expériences et de formulation de recommandations concrètes auprès des pouvoirs publics.

En 2021, il a permis une rencontre avec l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH) sur l'accès aux droits des jeunes migrants et son dispositif pour apporter un soutien aux professionnels et aux jeunes sur cette question. Cette intervention a lancé une réflexion collective sur la représentation légale des mineurs non accompagnés, objet d'un projet de recherche mené par l'AADH et l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés.

La mission relative à l'évaluation de la prise en charge des jeunes se déclarant MNA par les inspections générales des affaires sociales, de l'administration et de la justice

L'objectif de cette mission était d'évaluer l'ensemble du dispositif d'accueil et de prise en charge de jeunes migrants se déclarant mineurs non accompagnés afin de formuler des propositions d'amélioration des dispositifs.

Sollicitée par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), la CNAPE a élaboré une contribution en mettant en avant les réalités de terrain de ses associations membres. Rappelant les disparités territoriales dans les conditions d'accueil et d'accompagnement des MNA, elle a souligné la nécessité de prendre en compte leur vulnérabilité et de leur

proposer un projet individualisé et adapté à leurs besoins. L'Etat doit par ailleurs être garant d'une égalité territoriale et mettre à disposition des départements les moyens nécessaires à cet accompagnement.

Le rapport d'information du Sénat et la proposition de loi relatifs aux mineurs non accompagnés

Le rapport d'information du Sénat « MNA, jeunes en errance : 40 propositions pour une politique nationale », et la proposition de loi visant à instaurer un continuum de protection des MNA ont formulé fin 2021 des recommandations relatives à leur prise en charge sur le territoire français.

Dans ce contexte, la CNAPE a interpellé les parlementaires et les a appelés à un traitement équitable entre mineurs étrangers et mineurs français. Elle a salué certaines propositions qui reprennent ses positions pour un accueil et un accompagnement dignes et respectueux des droits de l'enfant.

Favoriser la scolarisation et l'insertion sociale et professionnelle des MNA, leur garantir l'accès effectif à un bilan de santé, poser l'interdiction des examens radiologiques osseux, désigner un administrateur ad hoc dès lors qu'une personne se présente sur le territoire et se déclare mineure et privée temporairement ou définitivement de la protection de sa famille, constituent autant d'avancées positives.

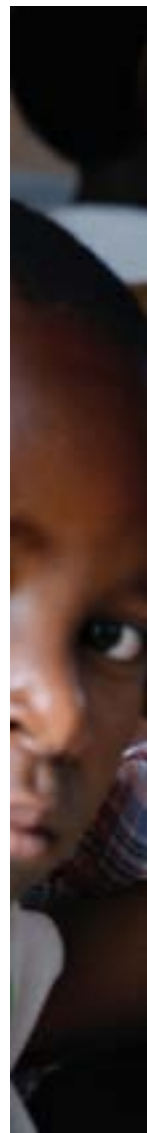
En revanche, la fédération s'est inquiétée des préconisations en matière de droit pénal pour instituer un régime juridique

différent pour les MNA qui se rapproche des dispositions applicables aux majeurs.

Mineurs non accompagnés : enfants d'ailleurs ? enfants d'abord !

Plus de 250 participants ont assisté au webinaire intitulé « Mineurs non accompagnés : enfants d'ailleurs ? enfants d'abord ! », organisé en mars par la CNAPE et l'ALEFPA.

Les interventions d'élus, de juristes et de professionnels de terrain, ont apporté des pistes de réflexions relatives aux conditions d'accueil et de prise en charge de ces jeunes en France et mis en avant l'importance du travail collectif pour les accompagner en tenant compte de leurs spécificités.





LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN OUTRE-MER

Les pratiques et expériences innovantes en Outre-mer

Dans le cadre de sa convention tri-annuelle avec la DGCS, la CNAPE a publié le deuxième volet de son rapport relatif à la protection de l'enfance en Outre-mer dans lequel elle met en valeur les actions innovantes de ses associations membres et leurs partenaires. Elles concernent plusieurs domaines :

- ▶ l'accompagnement des enfants et de leur famille,
- ▶ la prévention et la lutte contre les violences,
- ▶ la remobilisation des jeunes et leur accompagnement vers l'insertion professionnelle.

Si ces dispositifs méritent d'être salués et développés dans d'autres territoires, il ne faut pas pour autant oublier que les associations agissent dans des conditions difficiles et qu'elles ne peuvent endiguer toutes les problématiques rencontrées sur le terrain. Il est donc impératif d'investir des moyens

conséquents afin d'offrir aux enfants et aux jeunes ultramarins des conditions de vie et d'accompagnement dignes.

La crise sociale en Guadeloupe

Barrages routiers, incendies, montée des violences, la situation en Guadeloupe est devenue explosive fin 2021. Les jeunes ont pris part au mouvement en se mobilisant, en dressant des barricades ou en interpellant les élus *via* des lettres ouvertes. Dénonçant la stigmatisation dont ils sont victimes ou qualifiant l'école « d'industrie de l'échec », ils ont réclamé de meilleures conditions de vie et de travail.

Dans ce contexte, la CNAPE a appelé les pouvoirs publics à s'emparer de cette problématique, d'agir face à l'urgence mais aussi de penser des réponses dans la durée. Les jeunesses ultramarines étant en souffrance, il est nécessaire de déployer une politique volontariste d'aide et de soutien à leur égard.



LES NORMES ET CRITÈRES D'ENCADREMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 a prévu la fixation de taux et de normes d'encadrement pour les établissements de la protection de l'enfance. Le secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles a sollicité la DGCS pour définir ces normes et, dans un premier temps, une étude a été confiée au cabinet CGI consulting.

En tant que membre du comité de pilotage de cette étude, la CNAPE a participé aux réunions mensuelles et a été entendue dans le cadre d'entretiens bilatéraux. La fédération a défendu la nécessité de fixer un socle minimum d'encadrement en deçà duquel il n'est pas possible d'assurer la sécurité, un accueil de qualité et une réponse adaptée aux besoins fondamentaux des enfants. A partir de ce socle, les spécificités et la diversité des situations doivent être prises en compte pour ajuster les moyens nécessaires pour y répondre.

Des données quantitatives et qualitatives ont été recueillies auprès des établissements de la protection de l'enfance et des conseils départementaux. Des entretiens ont également été réalisés avec des professionnels intervenant dans les établissements. Sur la base de ces données, une norme socle d'encadrement a été proposée pour les MECS et les foyers de l'enfance, à partir de laquelle pourraient s'ajouter des besoins d'encadrement supplémentaires au vu de critères tels que la diversité des activités, la situation architecturale et géographique de la structure, la présence d'enfants présentant des situations complexes, etc.

LA RECHERCHE-FORMATION-ACTION

Depuis 2019, la CNAPE soutient une recherche-formation-action (RFA), à l'initiative de l'ASEAC, pilotée par Eliane Corbet, psychologue et docteure en psychopédagogie. Elle a pour objectif d'amener l'ensemble des pratiques à se référer aux besoins fondamentaux des enfants, conformément aux dispositions de la loi du 14 mars 2016.

Cette RFA s'appuie notamment sur l'essor des connaissances relatives à l'exposition des enfants aux violences et à l'insuffisante prise en compte des atteintes au développement qu'elle génère. Sur cette base, la démarche conduite a consisté à identifier les cibles de traitement, c'est-à-dire ce qu'il faut changer et/ou ce qui doit être soutenu chez les parents ou chez l'enfant. Elle invite ainsi à la transformation des pratiques et à l'adaptation des modalités de réponses.

Les professionnels de l'ASEAC ont poursuivi leur implication dans la RFA et ont utilisé les connaissances et les outils élaborés. Des résultats positifs, notamment en ce qui concerne la caractérisation des situations dans l'élaboration des rapports d'évaluation par les services d'investigation, ont été observés.

LES PERSPECTIVES 2022

LE PROJET DE LOI RELATIF À LA PROTECTION DES ENFANTS

2022 sera marquée par l'adoption et l'entrée en vigueur de la loi relative à la protection des enfants. La CNAPE sera attentive à l'élaboration des décrets d'application et informera ses membres des apports et des modifications de cette loi sur les pratiques. Des fiches thématiques seront élaborées et la fédération apportera un soutien technique à ses membres dans la mise en œuvre de ces dispositions.

LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'HÉBERGEMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Les travaux initiés par les groupes de travail relatifs à l'accueil en protection de l'enfance et au milieu ouvert se prolongeront. Le prochain axe de réflexion de ce dernier sera consacré aux moyens de parvenir à une vision prospective et de davantage penser l'accompagnement en termes de parcours en lien avec les besoins de l'enfant.

LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS EN CONFLIT AVEC LA LOI

Les associations constatent une très forte augmentation du nombre de jeunes confrontés à des problématiques d'addiction et de délinquance. Or, les dispositifs « classiques » d'accueil et d'accompagnement ne sont pas adaptés à leurs profils et ne répondent pas à leurs besoins. Dans ce contexte, le groupe de travail relatif aux mineurs non accompagnés se saisira de cette question en lien avec le pôle justice pénale des mineurs.

LA CARTOGRAPHIE DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Face à la méconnaissance du nombre d'équipes de prévention spécialisée qui interviennent sur le territoire, le groupe de travail relatif à la prévention spécialisée réalisera une « cartographie » du dispositif. Quantifier les professionnels et le travail mené permettra de mettre en valeur les actions réalisées et de démontrer leur utilité.

LA GOUVERNANCE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le nouveau groupement d'intérêt public verra le jour en 2022, tout comme un nouveau conseil national de la protection de l'enfance. La CNAPE œuvrera en vue d'y assurer la représentation de ses membres.

PRÉSERVER LES SPÉCIFICITÉS DES ASSOCIATIONS DANS L'INTÉRÊT DES JEUNES EN CONFLIT AVEC LA LOI

La CNAPE compte

**29 centres
éducatifs
fermés**

gérés par ses membres sur
les 34 en fonctionnement
gérés par des associations.

La CNAPE compte

**32 centres
éducatifs
renforcés**

gérés par ses membres sur
les 47 en fonctionnement
gérés par des associations.

2021 a été marquée par deux changements majeurs dans le champ de la délinquance juvénile. D'une part, l'entrée en vigueur du code de la justice pénale des mineurs (CJPM) et d'autre part, l'avis du Conseil d'Etat sur la nature des missions exercées par les établissements sociaux et médico-sociaux mettant en œuvre les décisions de justice.

De ces deux évolutions ont émergé des avancées. La CNAPE a salué la reconnaissance de la place de la victime dans le procès pénal, la fixation d'un âge de responsabilité pénale ou encore l'application du principe de neutralité aux salariés du secteur associatif habilité (SAH) qui n'était jusqu'alors qu'une simple possibilité. Cependant, l'absence de visibilité du SAH comme acteur de la politique pénale des mineurs au sein même du code et la remise en cause de la liberté associative dans un contexte de perte d'attractivité croissante des métiers doivent conduire l'ensemble des acteurs, publics et privés, à porter haut et fort l'importance de préserver les spécificités du SAH dans la prise en charge des jeunes.

LES ACTIONS 2021

LE CODE DE LA JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

La CNAPE a poursuivi ses travaux sur la réforme de l'ordonnance de 1945 et l'élaboration du code de justice pénale des mineurs. Elle a adressé des propositions d'amendements aux sénateurs pour notamment voir figurer la référence à l'intérêt supérieur de l'enfant dans l'article préliminaire, rendre plus visible l'action menée par le SAH, mentionner les centres éducatifs renforcés (CER) dans le code ou encore modifier les dispositions relatives à la responsabilité pénale pour que les mineurs de moins de 13 ans bénéficient d'une présomption irréfragable d'irresponsabilité pénale.

En parallèle, la fédération a informé ses membres de l'état d'avancement de cette réforme.

Elle a participé, à la demande de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) à l'élaboration du module de réparation institué dans le cadre de la mesure éducative judiciaire et de la mesure éducative judiciaire provisoire (MEJ/MEJP) du CJPM.

Enfin, elle a organisé des temps d'échanges et élaboré des outils pour faciliter son appropriation.

Lors de l'entrée en vigueur du code, la CNAPE a mis en place un dispositif particulier pour que ses membres puissent la solliciter rapidement pour toute question quant à l'application de ces nouvelles dispositions.

LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA CNAPE SUR LA MÉDIATION PÉNALE

Dans le cadre de l'actuel déploiement de la justice de proximité sur l'ensemble du territoire et de la place qu'occupe désormais la médiation pénale dans le dispositif juridique applicable aux jeunes en conflit avec la loi, la CNAPE a créé un groupe de travail pour accompagner sa mise en œuvre.

En novembre, il a défini ses modalités de travail et chaque membre y a présenté son projet. Mi-décembre, les travaux se sont concentrés sur le module médiation de la MEJ/P et la place de la victime.



LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU PLACEMENT

La CNAPE s'est fortement investie dans les États généraux du placement et a travaillé ses contributions avec sa commission réponses pénales et prévention de la délinquance, et son groupe de travail CEF/CER. Ses premières recommandations sur l'état des lieux des difficultés rencontrées par le SAH ont été adressées à la DPJJ en janvier. Ses propositions relatives aux ressources humaines et à l'articulation avec le milieu ouvert ont été travaillées en février et en mars.

En parallèle, la fédération a demandé à la DPJJ la conduite d'expérimentations pour l'accueil des jeunes en termes d'effectifs, de pratiques éducatives et d'accompagnement renforcé.

Elle a proposé par exemple :

- ▶ d'expérimenter des dispositifs dits de suite pour permettre à la structure, dans le cadre de la sortie du CER, de poursuivre le travail avec deux ou trois jeunes ;
- ▶ de donner la possibilité aux associations de réorganiser les sorties de CEF pour renforcer le projet de sortie en continuant là aussi l'accompagnement de certains jeunes ;

- ▶ de travailler la question de la diversification des réponses avec la réduction des effectifs des unités en réorganisant des dispositifs déjà existants.

Enfin, elle a participé aux réunions du comité de pilotage national dédiées au kit d'animation sur l'organisation et les missions, aux questionnaires « usagers » et « partenaires de la mise en œuvre de la politique publique » et au rapport intermédiaire du groupe projet dans lequel la fédération est citée dix-sept fois au titre des recommandations formulées.

L'attractivité des métiers du champ pénal

A de nombreuses reprises, la CNAPE a alerté sur les difficultés de recrutement du secteur et ses causes : rémunération insuffisante, absence de parcours ou de passerelles professionnels et de mobilité interne dans le SAH, éloignement géographique de certaines structures, public particulièrement difficile, image négative véhiculée à propos de certains types de placement et notamment des CEF, etc. Dans ce contexte, elle a élaboré une série de recommandations en termes de revalorisation, de formation initiale et continue, de partenariats.

LA CHARTE NATIONALE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'actualisation de la charte nationale d'engagements réciproques entre la DPJJ et les fédérations nationales, dont la CNAPE, a débuté en septembre. Son objectif est de réfléchir à la manière dont chaque acteur peut contribuer à la co-réflexion de façon pérenne et adaptée. La notion de complémentarité entre le SAH et la PJJ y a été traitée pour en faire le sujet transverse de la charte.

LA NATURE DES MISSIONS EXERCÉES PAR LES ESSMS DANS LE CHAMP PENAL

En 2021, le Gouvernement a saisi, pour le compte de la DPJJ, le Conseil d'Etat pour avis sur le cadre dans lequel le principe de neutralité pourrait être appliqué au SAH et qu'il statue sur la nature desdites missions.

Informée de cette saisine, la CNAPE a adressé ses observations, consciente des risques qu'une reconnaissance de mission de service public pourrait entraîner en termes de perte de l'identité et de la spécificité associatives, d'immixtion dans leur gouvernance, leurs organisations et leur fonctionnement.

En octobre, le Conseil d'Etat, revenant sur sa position constante et encore réaffirmée en mars 2019, a considéré que les établissements et services sociaux et médico-sociaux, y compris dans le domaine de l'assistance éducative, exerçaient une mission de service public et non d'intérêt général.

LE NOUVEAU CAHIER DES CHARGES DES ISEMA/ESEMA

A la suite de l'étude de Guillaume Bronsard sur les jeunes en centre éducatif fermé, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse a souhaité dresser un état des lieux des structures de soins pour les jeunes suivis au pénal, et s'est intéressée aux internats socio-éducatifs médicalisés pour adolescents (ISEMA).

Un groupe de travail a été constitué afin d'en élaborer un nouveau cahier des charges.

Consultée pour avis, la CNAPE a formulé des recommandations afin de consolider le cadre d'intervention (définition clinique, mixité du public, capacité de prise en charge, formation des professionnels, dynamique de travail, etc.) et de mieux organiser le partenariat nécessaire à la pérennité de ces structures.

LA MESURE ÉDUCATIVE D'ACCUEIL DE JOUR

La loi de programmation et de réforme pour la justice comportait plusieurs dispositions relatives aux mineurs visant à « *diversifier les modes de prise en charge des mineurs délinquants* », dont la mesure éducative intitulée mesure éducative d'accueil de jour (MEA).

Créée à titre expérimental pour une durée de trois ans, elle vise à assurer une prise en charge continue en journée de mineurs dans un objectif d'insertion sociale, scolaire et professionnelle.

La CNAPE a participé au comité de pilotage qui a rendu ses préconisations en 2021, à savoir de :

- ▶ bien séquencer la prise en charge en laissant une large place à l'accueil, celui-ci étant déterminant pour travailler le projet d'insertion ;
- ▶ de faire un bilan de l'admission pour individualiser au maximum la prise en charge ;
- ▶ de déterminer des indicateurs pour mesurer l'activité des professionnels quant à l'« aller vers » et le « faire avec » ;
- ▶ de conserver la diversité des publics ;
- ▶ de formaliser davantage les fins de prise en charge.

Le terme de cette expérimentation a été anticipé de manière à ce que cette mesure soit généralisée dans le cadre du CJPM et de son déploiement.



LES PERSPECTIVES 2022

L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU CHAMP PÉNAL

En 2022, la CNAPE s'investira prioritairement pour obtenir des réponses aux difficultés liées à l'attractivité des métiers qui impactent la qualité de la prise en charge des jeunes en conflit avec la loi.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU PLACEMENT

La fédération continuera son implication dans les États généraux du placement, tant les enjeux pour ses membres sont forts. Elle sera particulièrement vigilante aux suites données à ses recommandations. Des assises seront organisées en 2022 auxquelles elle participera.

LA CHARTE NATIONALE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La CNAPE poursuivra ses travaux pour finaliser la réécriture de la charte nationale des engagements réciproques qui lie la DPJJ et les quatre fédérations et mouvements nationaux.

LE MODULE RÉPARATION DU CJPM

La fédération soutiendra le déploiement du module réparation du CJPM en accompagnant les membres qui investissent ces mesures, notamment dans le cadre de l'animation du groupe de travail médiation pénale.

DÉPLOYER UNE POLITIQUE INCLUSIVE RESPECTUEUSE DE L'ENFANT

La CNAPE s'engage pour contribuer à construire une société inclusive bienveillante pour les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap. Son ambition est d'atteindre la meilleure réponse possible à leurs besoins fondamentaux et de respecter leurs droits, leur bien-être, et leur autonomie.

Les réalités locales et les politiques menées par les agences régionales de santé sont hétérogènes. Si la transformation de l'offre est déployée dans tous les territoires, elle y prend des formes diverses. Dans certains, de nouvelles places en SESSAD¹ sont créées tout en conservant l'existant au sein des établissements, alors que dans d'autres, des redéploiements sont opérés occasionnant un allongement des listes d'attente, en IME² notamment. Cette situation ne permet pas d'apporter une réponse rapide et adéquate aux besoins de l'enfant. Pour y pallier, il est nécessaire de penser davantage l'évolution de l'offre médico-sociale et du milieu ordinaire dans toutes leurs dimensions. La création d'un environnement épanouissant nécessite concertation, coopération et articulation. Souhaitable, cette société inclusive relève du possible en imaginant des réponses multiples et hybrides alliant le droit commun et le médico-social.

LES ACTIONS 2021

LA COMMISSION NATIONALE MÉDICO-SOCIALE DE LA CNAPE

En 2021, les travaux de la commission nationale médico-sociale de la CNAPE ont porté sur les plateformes de services, nommées plateformes ressources. Menés à l'aune de leur rôle pour favoriser l'inclusion de l'enfant, ils s'articulent en trois parties :

- ▶ la vision de la CNAPE quant à l'inclusion,
- ▶ le fonctionnement en plateformes ressources,
- ▶ le changement de positionnement pour le secteur médico-social.

En parallèle, la commission a engagé des réflexions relatives aux besoins particuliers de

l'enfant, dans la continuité de celles concernant les besoins fondamentaux universels de l'enfant. Elles se sont notamment appuyées sur les travaux du Docteur Al Joboory concernant l'impact du trauma complexe sur le développement de l'enfant et de l'adolescent. Pour sensibiliser les professionnels à ce sujet, la commission a eu pour projet d'organiser un évènement dédié aux besoins de l'enfant, et particulièrement sur les besoins particuliers de l'enfant en situation de handicap.

¹ Service d'éducation spéciale et de soins à domicile / ² Institut médico-éducatif

LE REPÉRAGE PRÉCOCE DES TROUBLES DU DÉVELOPPEMENT

Avec les parents, les professionnels en contact direct avec le tout-petit sont souvent les premiers à s'apercevoir d'un développement inhabituel.

Absence de babillage, de manipulation, d'accroche du regard, peu d'intérêt pour les objets ou son entourage, autant de signes qui doivent alerter.

Parents ou intervenants peuvent être désemparés ou démunis et ne pas savoir vers qui se tourner. Pourtant, malgré un manque de moyens et de places, de nombreux acteurs existent pour apporter une première réponse,

adapter l'environnement de l'enfant ou l'orienter vers le professionnel approprié. C'est pourquoi la CNAPE a organisé en septembre un webinaire afin de favoriser le repérage précoce des troubles du développement du tout-petit. Il a permis de présenter le fonctionnement des plateformes de coordination et d'orientation 0-6 ans puis l'accompagnement proposé aux parents par le centre ressources Petite enfance et Handicap de l'association départementale de sauvegarde de l'enfance à l'adulte de l'Oise (ADSEAO).

LE PARTENARIAT AVEC L'ANECAMSP

Depuis 2019, la CNAPE est une « association partenaire » de l'association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce (ANECAMSP). Un statut qui lui permet de participer, avec voix consultative, à son conseil d'administration et de déployer des actions conjointes, dont une des concrétisations a été le partenariat autour des journées de novembre de l'ANECAMSP. Dédiées à l'accordage entre l'action médico-sociale précoce et la protection de l'enfance, elles visaient à favoriser l'acculturation

et les échanges entre les professionnels de ces deux champs afin de proposer un accompagnement global et cohérent à l'enfant.

La CNAPE s'est pleinement investie dans son organisation en intégrant son comité scientifique et en participant à l'élaboration du programme. L'ouverture a été réalisée à deux voix et le service d'investigation de l'AGEP est intervenu sur l'évaluation en protection de l'enfance. La fédération a également participé à l'animation de cet événement.

LA RÉPONSE AUX ATTENTES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sophie Cluzel, ancienne secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées, a confié une mission à l'Inspection générale des affaires sociales afin d'analyser les adaptations des modalités juridiques mises en œuvre pour la continuité de la réponse aux personnes en situation de handicap pendant la crise sanitaire.

Dans ce cadre, la CNAPE a été auditionnée en avril. Elle a souligné les évolutions, qui, à son sens, favoriseraient une réponse personnalisée, adaptée et évolutive aux besoins de l'enfant. Il convient d'accorder plus de marge de manœuvre aux acteurs médico-sociaux intervenant auprès de l'enfant pour évaluer ses besoins et, le cas échéant, adapter l'accompagnement. La fédération a abordé les enjeux liés à la nomenclature des ESSMS accompagnant des personnes handicapées ou des malades chroniques et les difficultés qui perdurent dans sa mise en œuvre, en ce qui concerne les dispositifs soumis à des financements multiples. Une réflexion sur l'usage du répertoire FINESS s'impose pour simplifier les modalités de tarification des établissements et services innovants dans le champ médico-social.

La transformation de l'offre doit favoriser une coopération accrue avec les autres secteurs de l'action sociale dont la protection de l'enfance. La CNAPE a ainsi pu partager les suites de son rapport intitulé « L'accompagnement des enfants relevant de la protection de l'enfance et du handicap » paru en 2019, mais aussi ses réflexions relatives aux plateformes ressources.

Par la suite, la fédération a invité son réseau à répondre au questionnaire de l'IGAS pour recueillir l'expérience des établissements et services médico-sociaux sur la crise sanitaire et l'adaptation de leurs modalités de fonctionnement.

Fruit de ces travaux, l'Inspection générale des affaires sociales a publié le rapport « Mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap » qui

formule des préconisations pour soutenir la transformation de l'offre dans le domaine du handicap.

LES PERSPECTIVES 2022

LA RÉPONSE AUX BESOINS PARTICULIERS DE L'ENFANT

La commission nationale médico-sociale de la CNAPE se consacrera à l'organisation de son évènement sur les besoins particuliers de l'enfant.

LA DÉCLINAISON DE LA POLITIQUE DE TRANSFORMATION DE L'OFFRE

Déployée inégalement, la transformation de l'offre est une préoccupation majeure des établissements et services œuvrant dans le champ médico-social. La fédération suivra de près sa concrétisation par les agences régionales de santé et veillera à ce que l'offre corresponde aux besoins des enfants.

LE SOUTIEN AU PROJET START

Expérimenté depuis 2019, le programme Start (Service territorial d'accès aux ressources transdisciplinaires) va être généralisé. Des formations décloisonnées sur les troubles du neurodéveloppement seront développées dans les territoires. Leur objectif est triple :

- ▶ améliorer les connaissances et les pratiques des professionnels,
- ▶ favoriser la rencontre des professionnels qui interviennent dans des champs différents,
- ▶ impulser des coopérations dans les territoires.

La CNAPE s'y investira afin de veiller à l'intégration de la protection de l'enfance dans ce projet et la possibilité pour les professionnels y œuvrant d'en bénéficier.

PRÉSERVER ET SOUTENIR LA VITALITÉ ASSOCIATIVE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX SOCIAUX



Dans le cadre de la délégation opérée par les pouvoirs publics, la mise en œuvre des dispositifs d'action sociale et médico-sociale repose en grande partie sur les associations. Engagées au plus près des publics et des territoires, elles sont indispensables à la déclinaison des politiques de solidarité.

De nouveau marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 s'est déroulée dans un climat de tension inédit dans le champ associatif. Heurtées de plein fouet par une profonde crise de recrutement et d'attractivité, les associations ont délivré un message fort sur l'urgence d'une reconnaissance et d'une revalorisation des métiers de l'accompagnement.

En parallèle, la montée des exigences sur le travail social s'est accentuée. Les établissements et services doivent sans cesse questionner et renouveler leurs pratiques pour répondre aux nouvelles attentes sur l'individualisation des prises en charge, l'évaluation de la qualité, la transition numérique ou encore le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées.

Dans ce contexte, la CNAPE a poursuivi son engagement pour défendre le rôle essentiel des associations. Face aux défis sociétaux en matière de réduction de la pauvreté, des inégalités ou des violences, il a été plus que jamais nécessaire de mobiliser toutes les énergies de la société civile pour répondre collectivement et efficacement à la demande sociale.



LES ENJEUX ET DÉFIS DU RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS

Le renouvellement des instances de gouvernance associative est un sujet de préoccupation qui fait consensus depuis plusieurs années. Le « recrutement » des administrateurs se heurte à de nombreux freins tels que la baisse de l'engagement bénévole, le manque de visibilité des associations, ou encore les contraintes de disponibilité des personnes actives.

Pourtant, un choix avisé des membres du conseil d'administration est essentiel pour faire vivre le projet associatif qui constitue avant tout l'expression d'une volonté politique. Le rôle des administrateurs ne se réduit pas à la gestion administrative et financière d'une association. Il comporte une dimension militante sur les besoins et les réponses d'accompagnement des publics les plus vulnérables.

Engagée en faveur d'un modèle de gouvernance associative qui investit pleinement sa fonction politique, la CNAPE a organisé en février, en partenariat avec le cabinet de recrutement PARTIUM, un webinaire pour réinterroger les pratiques en matière de renouvellement des instances de gouvernance. Il a permis d'échanger autour des nombreux questionnements que soulève le sujet : l'intérêt de la mise en place d'une stratégie de recrutement, la définition des besoins en compétences et des profils cibles, ou encore le montage d'un plan de communication efficace pour attirer les bénévoles.

LES ACTIONS 2021

LA COMMISSION NATIONALE VIE ASSOCIATIVE DE LA CNAPE

Elaboré par la commission nationale vie associative de la CNAPE, le rapport « Réinvestir le rôle politique des associations : un enjeu de gouvernance » a été publié en décembre. Partant du constat de la réduction progressive de la fonction politique associative, dans le champ social et médico-social notamment, les logiques descendantes de financement et d'appel d'offres brident la capacité des associations à proposer des projets d'accompagnement et de transformation sociale.

Avec cette publication, la fédération milite contre l'assimilation des associations à des prestataires de services. Elles constituent avant tout des espaces d'expression et de vitalité citoyennes au sein desquelles les individus s'investissent pour une cause et regagnent du pouvoir d'agir dans l'ensemble des champs de la vie collective. Les spécificités

du modèle de gouvernance, l'expertise de terrain, l'impact et la plus-value sociale des actions menées sont autant de facteurs qui justifient la présence des associations dans le débat public.

Structuré en trois parties, le rapport aborde les fondements de la légitimité politique des associations, le lien entre les élus politiques et associatifs, et le développement de la fonction politique des administrateurs. Les propos sont complétés par des recommandations concrètes qui donnent aux dirigeants associatifs des clés pour influencer les décisions prises en matière d'action sociale et médico-sociale.



L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'attractivité des métiers et des formations est au cœur des préoccupations du champ social et médico-social, y compris en protection de l'enfance. La pénurie de personnels qualifiés, la déconsidération du rôle des travailleurs sociaux et la dégradation des conditions de travail sont des constats largement partagés par les associations.

Consciente des risques qu'une situation aussi délétère comporte, la CNAPE a initié, sous l'impulsion de son conseil d'administration, un groupe de travail national.

La réflexion s'est volontairement inscrite dans une approche globale en considérant que l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance ne pouvait être réduite à la question des salaires.

Des recommandations ont été formulées tant sur la rémunération que sur la reconnaissance, la revalorisation, l'environnement de travail et la formation des professionnels.

Les positionnements de la fédération ont été relayés en octobre dans une tribune politique puis en novembre dans une motion d'alerte sur les métiers de l'accompagnement, élaborée à l'initiative des délégués régionaux. À travers ses actions de plaidoyer, la CNAPE n'a cessé de rappeler

que les enfants et les jeunes adultes faisant l'objet d'une mesure d'accompagnement ou de protection sont les premières victimes de cette crise d'ampleur du travail social.

Enfin, la CNAPE a interpellé le Premier ministre en soulignant le malaise grandissant des professionnels de la protection de l'enfance, et a sollicité à ce titre une participation à la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social annoncée en 2022.

Les actions collectives appelant à l'élargissement du Ségur de la Santé

La CNAPE a rejoint plusieurs mouvements collectifs portés par les acteurs nationaux de l'accompagnement. Une première démarche d'interpellation des présidents des conseils départementaux sur les effets pervers du Ségur de la Santé a été initiée en septembre, rassemblant une dizaine de fédérations et organisations.

S'en est suivi un second courrier adressé au Premier ministre, signé par la CNAPE, Nexem, la FAS, la Croix-Rouge, la FEHAP et l'UNIOPSS, appelant à la reconnaissance et à la revalorisation des métiers de l'humain.

La mobilisation des CNAPE régionales

Tout au long de l'année, de nombreux mouvements interfédéraux se sont formés pour alerter les pouvoirs publics sur les graves tensions qui animent le secteur social et médico-social.

Plusieurs motions, co-signées par les CNAPE régionales, ont dénoncé l'absence de revalorisations salariales et de reconnaissance de l'utilité sociale des métiers de l'accompagnement. La fédération a notamment lancé un appel à une journée nationale de mobilisation des territoires le 30 novembre, à la suite duquel de nombreuses manifestations ont été organisées devant les préfetures et les hôtels de département.

Afin de démontrer l'ampleur de l'engagement des acteurs du terrain, la CNAPE a également interpellé le président de l'Assemblée des Départements de France lors du congrès annuel de Bourg-en-Bresse. Elle y a rappelé la responsabilité des départements dans la mise en œuvre et le bon fonctionnement du dispositif de protection de l'enfance.



L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

L'archivage des dossiers en protection de l'enfance

Chaque enfant ou adulte ayant un parcours en protection de l'enfance peut légitimement ressentir le besoin d'accéder à son histoire personnelle. Appréhender un passé douloureux, comprendre les circonstances d'un placement ou engager une action en justice sont autant de raisons qui justifient cette démarche. Garantir une conservation durable et sécurisée de chaque dossier relève, en ce sens, d'un enjeu éthique. Cela suppose pour chaque association de définir une politique d'archivage efficace et ce, en collaboration étroite avec les services départementaux d'archives compétents. Il s'agit d'une condition nécessaire pour rendre effectif le « droit à connaître son histoire », affiché comme objectif de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022.

Pour guider au mieux ses membres dans cette démarche, la CNAPE a élaboré une note technique exposant les principes généraux de l'archivage et les règles propres au secteur de la protection de l'enfance. Une liste de recommandations opérationnelles sur la conservation des archives est annexée au document.

Les évolutions du cadre légal de la vie associative

Lourdement touchées par la crise sanitaire, les associations doivent aujourd'hui faire face à de nombreux défis pour pérenniser leurs activités. Parmi les grands enjeux figurent au premier plan la santé financière et les mutations de l'engagement bénévole. Dans ce contexte, le législateur a adopté une série de mesures pour soutenir et développer la vie associative.

Deux textes ont été promulgués en juillet en faveur de l'engagement associatif et de l'amélioration de la trésorerie des associations. L'adoption en août de la loi confortant le respect des principes de la République a également impacté le secteur. Les dispositions, qui visent principalement à lutter contre le repli communautaire et l'islamisme radical, ont renforcé significativement les dispositifs de contrôle à l'égard des associations.

Au regard de toutes ces évolutions législatives, la CNAPE a élaboré une note technique qui expose et synthétise les apports de ces trois textes.

LA RÉFORME DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES ESSMS

Depuis son entérinement par la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, la réforme du dispositif d'évaluation de la qualité des ESSMS peine à se mettre en œuvre dans le champ social et médico-social. La crise sanitaire, combinée à des imbroglios sur le plan légal et réglementaire, a considérablement retardé les étapes initialement prévues.

La CNAPE a suivi de près les avancées de cette réforme copilotée par la HAS et la DGCS. Elle représente un réel bouleversement des pratiques tant sur le volet juridique que méthodologique.

La fédération a notamment :

- ▶ participé à la consultation nationale organisée par la HAS sur le projet de référentiel national d'évaluation de la qualité, en associant ses adhérents à la réflexion et en plaidant pour une meilleure prise en compte des spécificités de la protection de l'enfance ;
- ▶ communiqué activement auprès du réseau sur les évolutions législatives et réglementaires concernant les dispositions transitoires et l'apport du décret du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS ;
- ▶ interpellé à plusieurs reprises les pouvoirs publics sur les préoccupations des associations relatives à l'insécurité juridique générée par la réforme, l'absence de perspectives claires sur ses modalités de déclinaison opérationnelle et l'attente de publication du nouveau référentiel sur lequel elle prend appui.

LA TRANSITION NUMÉRIQUE DANS LE CHAMP DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

En 2019, le Gouvernement a lancé une stratégie nationale visant à développer massivement le numérique en santé.

Parmi les différents leviers, un plan de financement intitulé « Programme ESSMS numérique » est spécifiquement dédié à la transition numérique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Il ambitionne de déployer l'usage et les bonnes pratiques du numérique dans les structures par la généralisation des dossiers de l'usager informatisés et la mutualisation des ressources humaines et matérielles sur le volet informatique.

Face à une très forte prédominance des intérêts du champ médico-social et sanitaire dans le pilotage et les orientations du programme, la CNAPE a plaidé auprès de la direction ministérielle du numérique en santé sur les enjeux de la transition numérique en protection de l'enfance.

Elle a notamment mis en avant la nécessité de sensibiliser, d'acculturer et d'accompagner le secteur qui accuse un retard important en la matière. Les pouvoirs publics se sont engagés, dans le cadre de la phase de généralisation du programme ESSMS numérique (2022-2025) à intégrer les acteurs de la protection de l'enfance et à prendre en considération leurs spécificités et leurs besoins.

LES PERSPECTIVES 2022

LES ENJEUX DE COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS

La commission nationale vie associative de la CNAPE entamera un nouveau cycle de travail sur les enjeux de communication des associations. De nombreux sujets viendront alimenter la réflexion tels que le recueil et le relais de la parole des enfants et des jeunes, la valorisation des projets associatifs auprès du grand public ou encore la cohésion entre professionnels et bénévoles pour « faire association ».

L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Aux côtés de tous les acteurs de l'accompagnement, la fédération poursuivra sa mobilisation pour relancer l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance. Des réponses fortes sont attendues des pouvoirs publics sur la revalorisation, la reconnaissance et l'amélioration des conditions de travail de toute la filière professionnelle socio-éducative.

LA RÉFORME DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES ESSMS

En principe reportée au 1^{er} janvier 2022, la réforme de l'évaluation de la qualité des ESSMS restera une préoccupation majeure pour les associations du champ social et médico-social. La CNAPE suivra avec attention les avancées futures et mettra tout en œuvre pour aider ses membres à s'approprier ce nouveau dispositif tant sur les aspects juridiques que méthodologiques.

LA TRANSITION NUMÉRIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

La phase de généralisation du programme ESSMS numérique, déployée sur les trois prochaines années, sera une opportunité pour amorcer un virage numérique dans le champ de la protection de l'enfance. La fédération veillera à informer ses membres de toutes les étapes du plan de financement et des modalités pour en bénéficier.

PASSER DE L'IMPULSION POLITIQUE À L'OPÉRATIONNALITÉ

Depuis de nombreuses années, la CNAPE défend l'idée que la prévention doit avoir une place de premier plan dans toutes les politiques d'action sociale et particulièrement celles relatives à l'enfance et la jeunesse. Cette aspiration ne parvient cependant pas à se concrétiser dans le champ socio-médico-éducatif. La prévention est souvent reléguée au second plan par les pouvoirs publics qui n'en perçoivent pas un intérêt immédiat. Elle est parfois suspectée d'être menée à des fins de contrôle social voire d'être prédictive, si ce n'est stigmatisante.

Pourtant, les diverses observations devraient inciter à miser davantage sur la prévention qui permettrait, si ce n'est de supprimer tous les risques, au moins de les réduire et d'amortir les effets préjudiciables de situations dégradées sur les enfants et les familles. D'un point de vue strictement économique, elle devrait permettre de réduire sensiblement les coûts des interventions majoritairement curatives. Cela suppose un portage politique fort, déterminé, qui promeut la prévention au bénéfice de tous.

LES ACTIONS 2021

LES 1000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT

En 2021, de nombreuses mesures en faveur du tout-petit et de ses parents ont été déployées suite à la remise du rapport « Les 1000 premiers jours de l'enfant, là où tout commence ». Elles nécessitent l'appropriation de tous les acteurs, notamment des professionnels intervenant auprès des familles. C'est pourquoi, la CNAPE a suivi de près ces travaux, en a fait la communication auprès de ses membres, et entend être pro-active dans leur mise en œuvre. Elle est intervenue auprès des professionnels, notamment lors de la journée de travail de la FN3S Grand-Ouest consacrée à ce sujet en septembre.

LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA CNAPE RELATIF À LA PRÉVENTION

Le groupe de travail a poursuivi ses travaux dédiés au pilotage de la prévention en faveur de la petite enfance afin que l'impulsion politique qui s'amorce se traduise concrètement sur le terrain. Afin de la valoriser, le groupe a décidé d'élaborer une exposition itinérante avec pour objectifs de sensibiliser le public et de la promouvoir auprès des décideurs, des associations et des professionnels qui interviennent auprès des enfants.

LE TRAVAIL COLLECTIF EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE

La coalition nationale pour la petite enfance

La CNAPE a intégré la coalition nationale pour la petite enfance qui s'inscrit dans la campagne européenne « First Years, First Priority » et regroupe des acteurs de la société civile de neuf pays européens. Elle vise à placer le développement de la petite enfance en haut de l'agenda international afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable. Par le biais de plaidoyers auprès des pouvoirs publics, de mutualisations d'initiatives et

d'expérimentations de terrain, elle a souhaité apporter de la visibilité à la petite enfance et l'ériger en priorité nationale.

Le CEP-enfance

La CNAPE fait partie du collectif « Construire ensemble la politique de l'enfance » (CEP-enfance) depuis de nombreuses années.

Face à l'absence de vision nationale globale, il regroupe une centaine d'organisations et appelle à la construction d'une véritable politique de la petite enfance, de

l'enfance et de la jeunesse, coconstruite avec l'ensemble des acteurs concernés. Fin 2021, à l'approche des élections présidentielle et législatives, le CEP-enfance a déployé de nombreuses actions (conférence de presse, défilé, articles dans différents médias) auxquelles la CNAPE a activement pris part.

Elle a aussi contribué à l'ouvrage « Enfance, l'état d'urgence : Nos exigences pour 2022 et après » afin d'y porter la voix de la protection de l'enfance.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET L'ÉMANCIPATION DE LA JEUNESSE

La CNAPE a contribué à la mission d'information du Sénat sur la politique en faveur de l'égalité des chances et de l'émancipation de la jeunesse. Elle s'est concentrée sur les interventions en faveur de la petite enfance et de la prévention spécialisée. Elle a souligné que les jeunes enfants, les pré-adolescents et les adolescents font encore trop peu l'objet d'actions préventives, pourtant déterminantes pour leur développement et leur bien-être. La fédération a porté la nécessité de poursuivre les efforts afin de développer la prévention précoce dès la grossesse, d'offrir des espaces de socialisation et d'éveil pour chaque enfant, de moduler les interventions en direction des jeunes en situation de vulnérabilité et de reconnaître davantage le rôle de la prévention spécialisée.

Elle a rappelé que l'émancipation de tous et la lutte contre les inégalités doivent être une préoccupation qui doit traverser l'ensemble des champs relatifs à l'enfance et à la jeunesse. Il convient ainsi d'ériger la prévention comme une priorité de l'action publique et de se saisir de la richesse des acteurs associatifs, au plus près des réalités de la population, pour concevoir et déployer ces actions.



L'INSERTION DES JEUNES

La « Garantie Jeunes de demain »

Sollicité par Sarah El Hairy, ancienne secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, la commission de l'insertion des jeunes du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) a remis un rapport sur l'évolution de la Garantie jeunes auquel la CNAPE a contribué. La majorité de ses propositions y ont été reprises, et notamment celle de proposer une diversité de parcours d'accompagnement, autres que le « work first », et de les moduler en fonction des besoins de chaque jeune.

Le contrat d'engagement jeune

Dès son annonce en juillet, le COJ a initié une réflexion afin de définir les contours et les modalités du contrat d'engagement jeune (CEJ).

La CNAPE a participé aux travaux et y a porté la nécessité de le rendre accessible à tous les jeunes, et particulièrement à ceux faisant ou ayant fait l'objet d'une décision de protection, civile ou pénale.

Afin de ne laisser aucun jeune sans solution, le CEJ comprendra un volet « jeunes en rupture ». La CNAPE a intégré le groupe de travail dédié, créé par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Elle y a défendu la nécessité d'adapter l'accompagnement aux réalités de chaque jeune, d'aller vers eux et de prévoir des actions de mobilisation.

LES PERSPECTIVES 2022

LA PROMOTION DE LA PRÉVENTION AUPRÈS DE TOUS

Le groupe de travail de la CNAPE relatif à la prévention finalisera son projet d'exposition itinérante.

Présentée lors de l'assemblée générale, elle sera mise à la disposition des membres de la fédération à l'occasion d'événements dans les territoires.

L'APPROPRIATION DU CEJ

Le CEJ entrera en vigueur en mars 2022. Véritable opportunité pour dépasser les limites de la Garantie Jeunes, il proposera à chaque jeune un accompagnement global et personnalisé vers l'insertion. La CNAPE informera ses membres des contours et des modalités d'entrée dans ce nouveau dispositif. Afin de favoriser l'articulation entre les missions locales, un des opérateurs du CEJ, et les associations intervenant auprès des jeunes, la fédération développera des actions en lien avec l'Union Nationale des Missions Locales.

LE CEJ EN RUPTURE

La CNAPE poursuivra sa participation aux différents travaux visant à l'élaboration du CEJ en rupture. Elle veillera à informer son réseau dans toutes les étapes de sa mise en œuvre, et particulièrement de l'appel à projet 2022-2023.



CRÉER DES PASSERELLES ENTRE LES CHAMPS D'ACTION POUR UNE INTERVENTION GLOBALE

La CNAPE milite pour décloisonner les domaines d'intervention et les pratiques des professionnels afin de favoriser des réponses adaptées et cohérentes aux usagers et à leurs familles. Cette articulation vise à éviter les discontinuités.

Les professionnels qui interviennent au titre de la protection de l'enfance, de l'enfance délinquante, de la prévention ou du médico-social, doivent partager une culture commune et connaître les différentes politiques publiques existantes. L'objectif est d'apporter les réponses les mieux adaptées aux besoins et aux attentes des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et des familles.

LES ACTIONS 2021

LA COMMISSION COMMUNE SUR LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

La commission commune, réunissant les commissions nationales protection de l'enfance, médico-sociale, réponses pénales et prévention de la délinquance, a poursuivi ses travaux sur les besoins fondamentaux des enfants.

Elle a notamment accueilli Jean-Paul Gaillard, membre titulaire de la Société française de thérapie familiale et de l'European Family Therapy Association, docteur en psychologie, professeur honoraire des universités, et formateur. Son intervention a principalement porté sur les

syndromes de stress post-traumatique. Il a mis en avant le manque d'adaptation de la formation des professionnels aux multiples traumatismes des enfants accueillis alors que 80% d'entre eux souffrent d'un syndrome de stress post-traumatique. Elle peut même être perçue comme antagoniste à la satisfaction des besoins des enfants.

Suite à ces échanges, les fiches relatives aux besoins fondamentaux de l'enfant ont été remaniées et enrichies.

LA TRAVERSÉE ADOLESCENTE DES ANNÉES COLLÈGE

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA a mené une réflexion relative aux « années collège » à laquelle la fédération a participé. Se référant à l'expérience et à l'expertise de ses membres, elle a axé sa contribution sur le vécu des enfants de 11 à 15 ans accueillis en protection de l'enfance ou accompagnés par la prévention spécialisée.

La CNAPE a porté la réponse à leurs besoins universels et spécifiques comme une exigence qui doit se déployer au sein de la protection de l'enfance mais également dans le droit commun. Elle a également mis en avant qu'il est essentiel d'ériger leur santé globale en objectif prioritaire et de penser davantage leur scolarité en développant notamment des partenariats entre la prévention spécialisée et l'Education nationale afin de prévenir les décrochages scolaires. L'exigence de performance doit être assouplie dans tous les lieux dans lesquels ils évoluent, notamment au collège.

Le rapport du HCFEA « La traversée adolescente des années collège » a été publié en mai. Les recommandations de la CNAPE à ces travaux, ainsi que les propositions formulées dans sa contribution relative à la prostitution des mineurs, y ont largement été reprises.

L'ENFANT CONFRONTÉ À LA SÉPARATION PARENTALE

Créé en 2021, le groupe de travail de la CNAPE relatif à l'enfant confronté à la séparation parentale a pour objectif de questionner l'impact de cette rupture, parfois conflictuelle, sur le développement de l'enfant et les réponses pouvant être déployées pour répondre à ses besoins.

Ses travaux ont souligné l'imbrication entre les différents lieux et les différentes mesures permettant d'accompagner l'enfant et sa famille (espace de rencontre, médiation familiale, action éducative en milieu ouvert, visites en présence d'un tiers, etc.) dont le champ d'intervention et les limites sont parfois difficiles à appréhender. C'est pourquoi le groupe de travail a notamment souligné la nécessité d'identifier et de préserver le rôle et les objectifs de chacun.

L' ACCORD-CADRE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES RELEVANT DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

En novembre 2020, la CNAPE a cosigné un accord-cadre de partenariat pour l'insertion des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance avec la ministre déléguée à l'Insertion, Brigitte Klinkert, le secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles, Adrien Taquet, l'Union Nationale des Missions Locales (UNML), l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ), avec le soutien de l'Assemblée des départements de France.

Elle a travaillé étroitement avec l'UNML et l'UNHAJ pour impulser des coordinations formalisées dans les territoires. En parallèle, elle a organisé en octobre un webinaire sur l'accord-cadre et ses objectifs. Il a été l'occasion de présenter le travail partenarial mis en place dans le département de la Meuse, un exemple de « bonne pratique » que la CNAPE a souhaité valoriser afin que d'autres membres puissent s'en inspirer.

LE COMITÉ DES JEUNES ESPOIR POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE (EPE)

Depuis plusieurs années, la CNAPE promeut l'importance de la participation des enfants et des jeunes dans tous les domaines qui les concernent, y compris dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques. Forte de cet engagement, elle a créé en 2021 un comité rassemblant des jeunes de 18 à 25 ans ayant fait l'objet d'une décision de protection de l'enfance. Créatrice de lien social, la démarche vise avant tout le développement de leur pouvoir d'agir et de leur esprit de citoyenneté.

Animé bénévolement par Bérengère Tailleux, adhérente individuelle et Johan Goncalves, étudiant et ancien enfant protégé, le comité est composé de douze jeunes venus de toute la France. De nombreux sujets y ont été abordés, tels que la prostitution des mineurs ou l'ambition scolaire.

LES PERSPECTIVES 2022

LE MÉTA-BESOIN DE SÉCURITÉ DE L'ENFANT

La fiche relative au méta-besoin de sécurité de l'enfant, élaborée par la commission commune, sera publiée. Outil d'aide à la réflexion et à l'analyse, elle constituera une base minimum de questionnements quant aux dimensions du méta-besoin de sécurité, à savoir le besoin affectif et relationnel, les besoins physiologiques et de santé et le besoin de protection.

Elle vise à favoriser une connaissance partagée au sein de chaque équipe et l'émergence d'une culture commune entre les professionnels, quels que soient leur cadre d'intervention et leurs fonctions.

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES RELEVANT DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

En 2022, la CNAPE poursuivra son engagement pour promouvoir l'accord-cadre parmi ses membres et soutenir son appropriation en lien avec les partenaires signataires de cet accord.

LA PAROLE AUX JEUNES

La CNAPE accompagnera cette démarche tout au long de l'année 2022. Les jeunes définiront notamment leur périmètre d'expression en se dotant d'une dénomination propre et d'outils de communication. Ils porteront également des propositions politiques pour améliorer le dispositif de protection de l'enfance, en partant de leur propre expérience.

En France, les enjeux relatifs à l'application de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) irriguent de nombreuses politiques publiques. La santé, l'éducation, l'action sociale et médico-sociale ou encore la justice sont autant de champs concernés par ce texte fondateur.

2021 a été marquée par une actualité particulièrement dense sur les questions relatives aux droits de l'enfant. Parmi les événements majeurs, l'adoption en mars de la première stratégie globale de l'Union européenne sur les droits de l'enfant puis en juin, l'instauration d'une garantie européenne pour l'enfance visant à combattre la pauvreté infantile et l'exclusion sociale.

La CNAPE a salué ces avancées majeures qui témoignent d'une ambition forte de mise en application et d'effectivité des droits de l'enfant à travers l'Europe. La France doit désormais se saisir pleinement de ces nouveaux instruments en adoptant une approche transversale et holistique des enjeux qui touchent à l'enfance et à la jeunesse.



PROMOUVOIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE ET TRANSVERSALE DES DROITS DE L'ENFANT



LES ACTIONS 2021

LES DÉFENSEURS DE L'ENFANCE

A l'initiative de Mohamed Bouhafsi ambassadeur de la CNAPE, la protection de l'enfance a été mise à l'honneur les 20 et 21 novembre derniers. Organisé dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant, et sous le parrainage d'Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, cet événement a été rythmé par deux temps forts :

- ▶ un tournoi amical de football au Stade de France réunissant 240 enfants accompagnés par des associations membres de la CNAPE situées dans les 20 villes qui abritent un club de football de ligue 1 ;
- ▶ une mobilisation des clubs de ligue 1 dans une campagne de communication intitulée « Pour que l'enfance soit un jeu d'enfants » en faveur de la protection de l'enfance et du « 119 Allô Enfance en Danger », le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être.

Sous la bannière commune des Défenseurs de l'enfance, la Ligue de Football Professionnel, l'agence de communication SIDLEE & YARD, le Stade de France et de très nombreux autres partenaires se sont engagés solidairement dans ce projet.

Un week-end inoubliable pour les enfants et leurs éducateurs

Accueillis gracieusement à l'hôtel JO&JOE de Gentilly, ils ont vécu un week-end extraordinaire. Il a été ponctué de nombreuses festivités visant à offrir une part de rêve aux enfants et aux éducateurs.

La rencontre avec Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles

Les enfants ont rencontré Adrien Taquet dans une ambiance conviviale et informelle. Le ministre a échangé avec eux sur leur quotidien, leurs attentes et leurs envies. Ils ont assisté à la remise du rapport « A (h)auteur d'enfants » de Gautier Arnaud

Melchiorre, missionné par le secrétariat d'Etat pour recueillir les témoignages des enfants et des adolescents protégés.

L'invitation au match de rugby France/Nouvelle-Zélande au Stade de France

Le 20 novembre au soir, les enfants et leurs éducateurs étaient au Stade de France pour le match historique opposant la France à la Nouvelle-Zélande. A la mi-temps, Jamel Debbouze a délivré, dans une vidéo retransmise en direct, un message fort sur la protection de l'enfance et l'importance du « 119 Allô Enfance en Danger ».

Le tournoi amical de football organisé au Stade de France

La journée du 21 novembre a été intégralement consacrée au tournoi de football amical, auquel ont participé 20 équipes de 12 enfants représentant les 20 clubs de ligue 1.

Fait exceptionnel, le Stade de France a ouvert ses portes pour la



Une belle opération pour sensibiliser le grand public et valoriser le travail de ceux qui accompagnent au quotidien les enfants et les jeunes protégés.

tenue de l'évènement. Les enfants ont disputé leurs matchs sur cette pelouse mythique en portant fièrement les couleurs de leur club.

Des personnalités comme le youtubeur Michou ou le footballeur Presnel Kimpembe sont venus les encourager. Les récompenses ont été remises par Mohamed Bouhafsi, Ahmed Sylla, Fabienne Quiriau et Adrien Taquet, présent tout au long de la journée.

Une mobilisation inédite des clubs de ligue 1 pour la protection de l'enfance

Sous l'impulsion de la Ligue de Football Professionnel, les clubs de ligue 1 se sont investis dans le projet. Tout au long de la 14^{ème} journée du championnat, des actions de sensibilisation ont été portées.

L'expérience « Train like a pro » avec les footballeurs professionnels

En amont du tournoi amical, les enfants ont été invités par leur club

de référence pour une session d'entraînement et une remise d'équipements. L'opération a permis une rencontre unique avec les joueurs professionnels.

Plusieurs clubs de ligue 1 ont mis en ligne à cette occasion des photos et vidéos pleines d'émotions.

Certains clubs de ligue 2 ont également pris contact avec des associations de proximité pour tisser des liens avec les enfants accueillis dans les établissements et services de protection de l'enfance.

La 14^{ème} journée de ligue 1 dédiée entièrement à la protection de l'enfance

Les 19, 20 et 21 novembre, les clubs de ligue 1, de ligue 2 et des divisions du National se sont affichés en tant que Défenseurs de l'enfance, en modifiant leur logo pour une version dessinée par un enfant. La Ligue de Football

Professionnel a également mis en place un protocole retransmis à la télévision avant chaque match : le rassemblement des joueurs derrière la pancarte des Défenseurs de l'enfance mettant en lumière le «119 Allô Enfance en Danger» et la CNAPE.

LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION DES MINEURS

Bien qu'interdite expressément par la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, la prostitution des mineurs ne cesse de s'accroître et de prendre des formes diverses. Le développement inquiétant de ce phénomène, connu pourtant de longue date, nécessite la mise en place d'une politique publique dédiée pour mieux le prévenir et l'enrayer.

Sous l'impulsion d'Adrien Taquet, un groupe de travail a été lancé par la DGCS avec pour objectif d'identifier des pistes d'actions concrètes et opérationnelles pour lutter contre la prostitution et l'exploitation sexuelle des enfants. Partie prenante de ces travaux, la CNAPE a élaboré une contribution sur les réalités de terrain vécues par les associations de protection de l'enfance. Des préconisations y ont été formulées autour de la prévention des risques prostitutionnels, du rôle des équipes de prévention spécialisée dans le repérage des jeunes, et de la construction d'un projet d'accompagnement sur-mesure.

En juin, la fédération a organisé un webinaire sur ce thème auprès de ses adhérents afin notamment d'échanger et de partager les bonnes pratiques mais aussi les difficultés rencontrées sur le terrain.



LA REPRÉSENTATION DE LA CNAPE AU SEIN D'EUROCHILD

Comme chaque année, la CNAPE a participé aux rencontres du National Partner Networks (NPN) qui se sont tenus en distanciel en avril. En tant que tête de réseau au plan national, elle a pu faire remonter des éléments concrets sur la situation des enfants et des jeunes en France. Les impacts de la crise sanitaire, notamment sur la santé mentale et la pauvreté des enfants, ont été largement partagés par l'ensemble des organismes présents.

La CNAPE a fait valoir son soutien au plaidoyer d'Eurochild pour la mise en place d'une garantie européenne pour l'enfance. Son objectif est de prévenir et de combattre l'exclusion sociale des enfants dans le besoin en garantissant l'accès à un ensemble de services essentiels : éducation de la petite enfance, scolarisation et activités en milieu scolaire, soins de santé, nutrition saine et logement décent.

LES PERSPECTIVES 2022

LA GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE EN FRANCE

La CNAPE a salué l'adoption de la garantie européenne pour l'enfance en juin et souhaite vivement contribuer à l'élaboration du plan d'action national opérationnel attendu en 2022. Elle veillera notamment à ce que les associations, maillons essentiels de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, soient parties prenantes au projet.

LE SUIVI DU SIXIÈME EXAMEN PÉRIODIQUE DE LA FRANCE PAR LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DE L'ONU

Après avoir interpellé en 2020 le Comité des droits de l'enfant de l'ONU sur la santé mentale des mineurs en France, la CNAPE projette de suivre attentivement le déroulement du sixième examen de la France dont l'issue est prévue en mai 2022. Des contributions complémentaires de la société civile sont attendues dès lors que la France aura publié son rapport périodique.

LA POURSUITE DE LA COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU EUROPÉEN EUROCHILD

En qualité de membre et tête de réseau national, la CNAPE contribue activement depuis 2016 aux activités du réseau Eurochild, organisme européen de promotion et de défense des droits de l'enfant. Elle poursuivra cette collaboration notamment dans le cadre du Semestre Européen.

RÉVISER LES TRAVAUX PROSPECTIFS À LA LUMIÈRE DE LA CRISE SANITAIRE

La CNAPE a poursuivi son engagement pour promouvoir ses travaux prospectifs avec comme boussole son rapport publié en 2017, intitulé « Le bien-être de l'enfance et de la jeunesse : un objectif majeur des dix prochaines années ». Sa démarche constitue une invitation à se questionner sur la manière dont la société considère l'enfance et la jeunesse, et à s'engager pour mieux les prendre en compte.

Nombre d'évènements marquants avaient été identifiés afin de dégager des tendances lourdes et de dessiner différents scénarios pour les 10 années à venir. Cependant, la pandémie mondiale n'ayant pas été anticipée, il a semblé utile de les revisiter compte tenu de l'impact considérable qu'elle a eu sur les associations, les professionnels et les personnes accompagnées. Le comité de suivi prospectif a entamé une relecture du scénario souhaitable et du plan d'action, afin d'identifier les effets de la crise sanitaire impliquant de les modifier.



PERSPECTIVES 2022

L'AJUSTEMENT DU PLAN D'ACTION

Le comité de suivi prospective continuera ses travaux sur l'impact de la crise sanitaire concernant le bien-être de l'enfance et de la jeunesse. Il se concentrera sur une version mise à jour des travaux accompagnée d'une note de synthèse qui seront publiées en 2022.

LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DANS LES TERRITOIRES

La CNAPE soutiendra la déclinaison des travaux prospectifs dans les territoires afin que ses membres s'en emparent et les intègrent dans leur démarche associative.

LES ACTIONS 2021

LE COMITÉ DE SUIVI PROSPECTIVE

Le comité s'est réparti en quatre groupes afin de s'intéresser chacun à l'une des quatre thématiques initialement retenues pour décliner le plan d'action : les enfants, les jeunes et leur famille ; les associations ; les territoires ; les pouvoirs publics et les politiques publiques.

Les diverses lectures et observations du terrain ont mis en avant des effets négatifs ou positifs de la crise, voire inopérants. Ainsi, l'accentuation de la fragilisation des familles tant sur les plans économique, social, scolaire et professionnel, le renforcement des relations intrafamiliales durant les confinements, la transformation de pratiques de consommation,


l'aspiration à de nouveaux modes de vie, et encore plus évident l'explosion de l'usage du numérique.

Il est à souligner le rôle déterminant des associations durant les confinements. La plupart ont poursuivi leur mission de protection en faisant montre d'une mobilisation sans précédent, ce qui a pu engendrer un changement de rapport aux pouvoirs publics devenu plus favorable, parfois une perception plus positive de leur part.

La crise a également suscité des solidarités de proximité auxquelles les associations ont pris une part active, via leurs professionnels ou

leurs bénévoles. De nombreux jeunes, voire des salariés du secteur privé lucratif y ont également contribué.

La crise a eu, en outre, pour effets de fragiliser les associations en faisant ressortir de manière quasi brutale le manque d'effectifs pour assurer les missions dévolues par les pouvoirs publics et le mal-être des professionnels.

A high-angle photograph of a child with blonde hair, wearing a blue long-sleeved shirt, focused on playing with a large number of colorful puzzle pieces (blue, yellow, white, and orange) scattered on a dark surface. The child's hands are visible as they pick up a piece. In the top right corner, there is an orange rectangular box containing white text.

**LES ÉLUS,
LES DÉLÉGUÉS
RÉGIONAUX
ET L'ÉQUIPE
NATIONALE
DE LA CNAPE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31.12.2021

Le conseil d'administration de la CNAPE est composé, au maximum, de 24 membres. 15 d'entre eux au plus sont élus par le collège des associations, 6 par le collège des mouvements et groupements, 1 par celui des associations nationales représentant les usagers et 1 par le collège des adhérents individuels. Le président du conseil d'orientation représente les délégués régionaux.

Présidente

Josiane Bigot

Collège des associations
Présidente de Themis

Vice-présidents

Marie-France Bernard

Collège des adhérents
individuels
Responsable de Pôle
en retraite

Jean-Marc Cancel

Collège des associations
ADSEA 09

Cédric Ney

Collège des mouvements
Administrateur du CNDPF

Salvatore Stella

Collège des mouvements
Président du CNAEMO

Didier Tronche

Collège des associations
Président de l'ACSEA

Secrétaire générale

Bénédicte Aubert

Collège des mouvements
Présidente de l'ANPF

Trésorier

Jean-Marc Chapus

Collège des associations
Président de Sauvegarde 13

Administrateurs

Patricia Adam

Collège des associations
Présidente de l'ADSEA 29

Jean-Paul Benard

Collège des associations
Président de l'AAPEJ

Daouia Bezaz

Collège des associations
Vice-présidente de REALISE

Alain Bouchon

Collège des associations
Directeur général de
l'ADSEA 01

Michel Cherville

Collège des associations
Président de Linkiaa

Jean-Louis Coquin

Collège des associations
Directeur général de
l'Enfance Catalane

Alain Genthon

Collège des associations
Président de
la Sauvegarde 26

Odile Lallemand

Collège des mouvements
Administratrice d'Adédodom

Nadine Lancel

Collège des mouvements
Administratrice de
l'UNAPP

Martine Lorans

Collège des mouvements
Trésorière de la Fn3s

**Marie-Paule
Martin-Blachais**

Collège des associations
Présidente de l'ADSEA 28

Lise Moreau

Collège des associations
Vice-présidente de
l'Alsea

Marcelle Pierrot

Collège des associations
Vice-présidente de
l'AGSEA

Céline Truong

Collège des représentants
des usagers
Volontaire permanente
d'ATD Quart-Monde

Bruno Zilberg

Collège des associations
Directeur général du
groupement associatif
CITHéA

Président du conseil d'orientation

Damien Scano

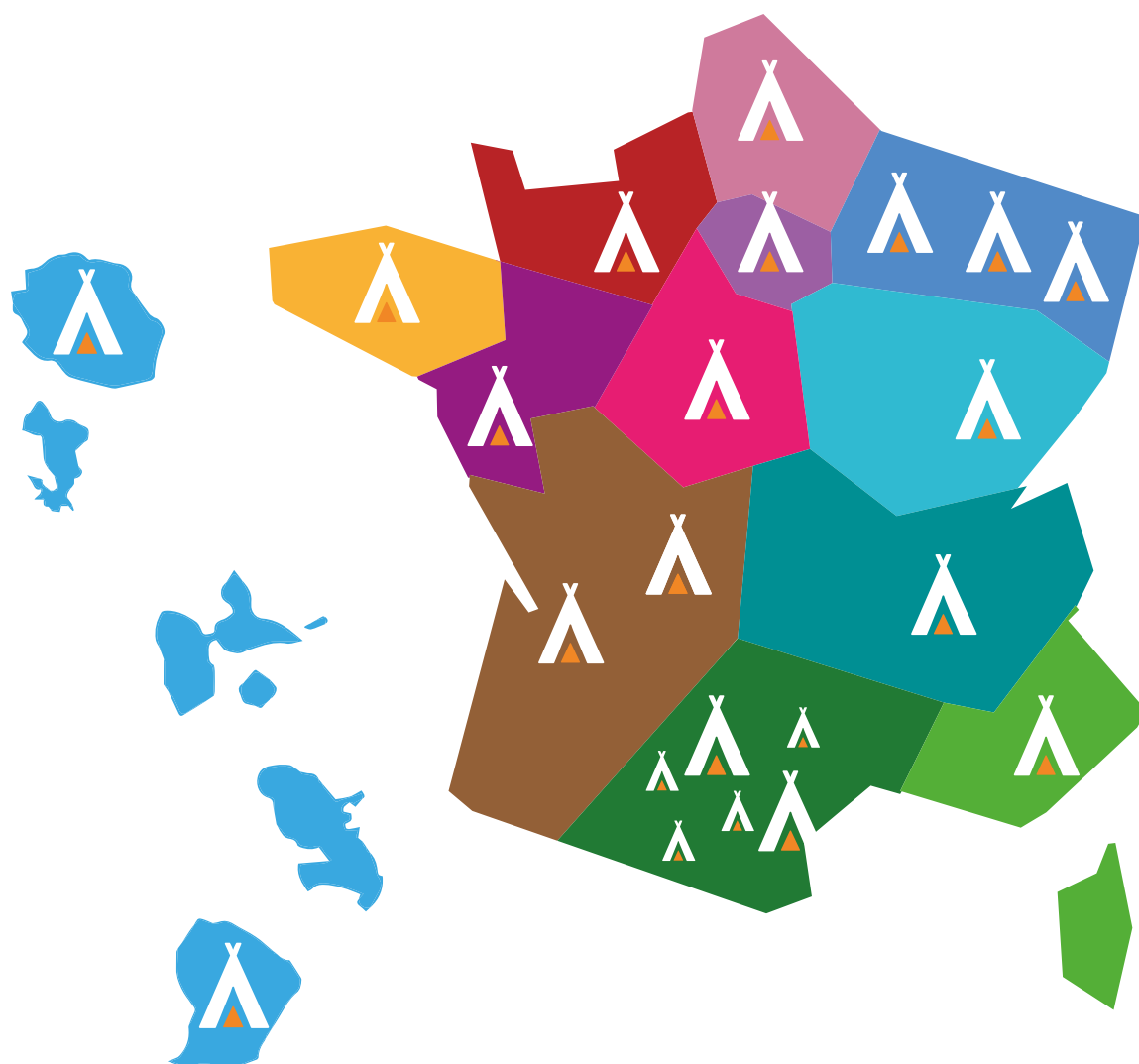
Collège des associations
Directeur général de
l'ADSEA 04

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

La CNAPE est représentée au niveau territorial par des délégués régionaux qui animent les CNAPE régionales. Elles rassemblent les adhérents sur le territoire : associations, représentants des mouvements, représentants des usagers et adhérents individuels.

Ils sont investis d'une double mission : recueillir les attentes et propositions des associations et faire vivre les positions de la fédération dans la région. Approuvés par le conseil d'administration, ils la représentent auprès des instances locales.

Une CNAPE régionale peut se décliner en CNAPE départementales.



CNAPE Hauts-de-France

Fabienne Lemaire
Sauvegarde du Nord
23 rue Malus
59 000 Lille
Tél. : 03 20 16 28 72
Email : f.lemaire@cnape.fr

CNAPE Champagne-Ardenne

Philippe Colautti
Sauvegarde de la Marne
34 Grande Rue
51430 Bezannes
Tél. : 03 26 79 85 60
Email : p.colautti@cnape.fr

CNAPE Lorraine

Jacques Le Petit
Email : j.lepetit@cnape.fr

CNAPE Alsace

René Bandol
ARSEA
204 avenue de Colmar
67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 43 02 50
Email : r.bandol@cnape.fr

CNAPE Bourgogne Franche-Comté

Claire Geoffroy-Compingt
Sauvegarde 71
18 quai Gambetta
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 90 05 90
Email : c.geoffroy@cnape.fr

CNAPE Auvergne-Rhône-Alpes

Claude Dély
Sauvegarde de l'Isère
15 boulevard Paul Langevin
38601 Fontaine
Tél. : 06 70 72 19 88
Email : c.dely@cnape.fr

CNAPE Provence-Alpes-Côte d'Azur

Damien Scano
ADSEA 04
18 avenue Demontzey
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04 92 36 71 71
Email : d.scano@cnape.fr

CNAPE Languedoc-Roussillon

Nadine Greffeulle
Association Jean Gailhac
38 boulevard d'Angleterre
34500 Béziers
Tél. : 04 67 49 87 00
Email : n.greffeulle@cnape.fr

CNAPE Midi-Pyrénées

Jean-Louis Losson
SEHOC
60 avenue Beausoleil
82000 Montauban
Tél. : 05 63 21 12 12
Email : jl.losson@cnape.fr

CNAPE Ariège

Stéphane Laurio
Email : s.laurio@cnape.fr

CNAPE Haute-Garonne

Laure Vayssettes
Email : l.vayssettes@cnape.fr

CNAPE Tarn

Pascal Blanchon
Email : p.blanchon@cnape.fr

CNAPE Tarn-et-Garonne

Karine Comte
Email : k.comte@cnape.fr

CNAPE Aquitaine

Stéphane de Chassey
AGEP
60 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Email : s.dechassey@cnape.fr

CNAPE Limousin

Poitou-Charentes
Christophe Somnard
ASEAC
7 rue Daniel de Cosnac
19101 Brive-la-Gaillarde
Tél. : 05 55 88 91 00
Email : c.somnard@cnape.fr

CNAPE Pays-de-la-Loire

Nathalie Ferrier
ASEA
46 route du Plessis Grammoire
49182 Saint Barthélemy d'Anjou
Tél. : 02 41 68 65 60
Email : n.ferrier@cnape.fr

CNAPE Bretagne

Emmanuel Panis
ARASS
2 rue Micheline Ostermeyer
35000 Rennes
Tél. : 0299516900
Email : e.panis@cnape.fr

CNAPE Centre-Val de Loire

Nicolas Boigeaud
ADIASEAA
8 rue de Robinson
36130 Déols
Tél. : 02 54 34 19 26
Email : n.boigeaud@cnape.fr

CNAPE Ile-de-France

Khalid Mouala
L'Essor
79 bis rue de Villiers
92299 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 41 92 96 02
Email : k.mouala@cnape.fr

CNAPE Normandie

Jean-Pierre Mahier
ADAEA 27
2 rue Arsène Meunier
27004 Evreux
Tél. : 02 32 39 79 60
Email : jp.mahier@cnape.fr

CNAPE Antilles-Guyane

Frantz Bhiki
AGSEA DE GUADELOUPE
126 rue Gaston Michineau
97100 Basse Terre
Email : f.bhiki@cnape.fr

CNAPE Océan Indien

Dahalani M'Houmadi
MLEZI MAORE
6 rue jardin fleuri Cavani
97600 Mamoudzou
Tel. : 02 69 61 64 00
Email : d.mhoumadi@cnape.fr

L'ÉQUIPE NATIONALE

Au 31.12.2021

L'équipe nationale de la CNAPE met en œuvre la politique du conseil d'administration et assure un contact régulier avec les adhérents. Elle fait vivre son réseau par le biais de commissions et groupes de travail. Elle répond aux demandes de ses adhérents et favorise la mutualisation entre associations. Elle représente la CNAPE auprès des pouvoirs publics et des diverses instances nationales.

DIRECTION GÉNÉRALE

Directrice générale : Fabienne Quiriau

PROTECTION DE L'ENFANCE

Conseillères techniques : Bérange Dejean et Lorette Privat

JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

Responsable : Géraldine Teillac-Lyssandre

MÉDICO-SOCIAL, VULNÉRABILITÉS ET PRÉVENTION

Responsable : Pauline de la Losa

EUROPE, VIE ASSOCIATIVE

Responsable : Audrey Hanne

ANIMATION DES TERRITOIRES, PROSPECTIVE, PROJET STRATÉGIQUE

Responsable : Thibaud Cado*

COMMUNICATION

Responsable : Marie-Charlotte Lanniée

Graphiste maquettiste : Hélène Tellier

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Responsable : Gilles Davaine

Comptable : Eric Leguay

SECRÉTARIAT DE DIRECTION

Secrétaire de direction : Patricia Dos Santos

* en remplacement de Sébastien Coraboeuf depuis le 1^{er} septembre 2021

LES COMPTES DE L'EXERCICE 2021



LE BILAN

ACTIF (en euros)	2021	2020
Actif immobilisé	271 033	294 296
Immobilisations incorporelles	17 061	29 247
Immobilisations corporelles	32 203	43 279
Immobilisations financières	221 770	221 770
Actif circulant	1 759 103	1 055 465
Stocks et en-cours	6 281	1 233
Créances	17 776	35 886
Valeurs mobilières de placement	486 612	483 266
Disponibilités	1 223 807	516 154
Charges constatées d'avance	24 626	18 926
TOTAL	2 030 137	1 349 761

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

ANALYSE DE LA STRUCTURE DU BILAN

Le total du bilan s'élève à 2 030 137 €. Le **haut de bilan** est un des éléments forts de la solidité et la stabilité financières de la CNAPE et fait ressortir un fonds de roulement (ressources de moyen et long terme dont l'entreprise dispose pour financer son activité) sécurisant de 922 695 €. Les ressources stables sont pour l'essentiel constituées de fonds propres, sans emprunt bancaire ni dette à plus d'un an, traduisant ainsi l'indépendance financière de la CNAPE. Cette situation permet notamment à la fédération d'autofinancer les différents investissements nécessaires à son

activité et de faire ainsi l'économie de coûts d'emprunts.

Les immobilisations financières correspondent quasi exclusivement à la détention de parts B du Crédit Coopératif.

Le **bas de bilan** fait quant à lui apparaître un besoin de fonds de roulement (BFR) négatif, de -784 172 €, signifiant que les ressources à court terme (générées par l'activité) couvrent les besoins à court terme de l'activité (avances et créances). En l'occurrence, la perception d'un legs (biens immobiliers revendus au cours de l'exercice) a impacté significativement cet indicateur en 2021. La neutralisation de cet événement ramène le BFR à

PASSIF (en euros)	2021	2020
Fonds propres	1 107 860	1 106 937
Fonds propres sans droit de reprise	500 000	500 000
Réserves	50 000	50 000
Report à nouveau	556 937	461 668
Résultat de l'exercice	923	95 270
Fonds reportés et dédiés	638 269	0
Provisions pour charges	76 368	71 380
Emprunts et dettes	207 639	171 444
Emprunts et dettes	3 552	1 577
Fournisseurs et comptes rattachés	65 329	31 137
Dettes fiscales et sociales	122 524	128 236
Autres dettes	15 731	9 328
Produits constatés d'avance	503	1 166
TOTAL	2 030 137	1 349 761

-150k€, soit une valeur comparable à celle de 2020 (-114k€). Les dettes sont par ailleurs faibles, majoritairement constituées de dettes fiscales et sociales, réglées début 2022. Les factures sont habituellement honorées dans le délai d'un mois maximum.

La **trésorerie** (valeurs mobilières de placement et disponibilités moins dettes d'exploitation financières à court terme) s'élève à 1 706 867€, dont 638k€ correspondent au montant net du legs reçu par la CNAPE.

La trésorerie est pour une grande partie placée sur des supports sans risques (contrats de capitalisation et comptes sur livrets), répartis en

fonction des besoins de liquidité. Le montant du legs n'est pas placé au moment de la clôture. A ce montant global de trésorerie peuvent être ajoutés 207k€ de parts B du Crédit Coopératif (immobilisations financières) qui, si besoin était, pourraient être rapidement rendus liquides.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU BILAN

Le bilan est en forte hausse entre 2020 et 2021 (+50,4%), essentiellement du fait du legs reçu en 2021 et inscrit en fonds dédié.

Sans le legs, l'augmentation du total du bilan n'aurait été que de +3,1%. L'analyse des variations entre ces deux exercices donne les éléments suivants:

A l'actif

La valeur d'**actif immobilisé net** baisse légèrement (-23 263€), le montant des amortissements 2021 étant supérieur aux acquisitions d'immobilisations corporelles (agencements des locaux et équipements téléphoniques et informatiques).

Les immobilisations financières (parts B et cautionnements) n'évoluent pas.

Le montant de l'**actif circulant** évolue fortement à la hausse (+703 638€), essentiellement du fait de l'augmentation des disponibilités (produit du legs reçu en 2021). On notera une légère baisse des créances.

Au passif

Les **fonds propres** sont confortés du montant du résultat de l'exercice.

La ligne **fonds dédiés** apparaît en 2021 et est abondée du produit net des cessions des biens immobiliers reçus en legs, soit 638 269€ (voir détail dans l'annexe légale).

Les **provisions** varient (+4 988€) des ajustements liés à l'exercice (revalorisation de la provision pour départ en retraite).

Le montant des **dettes à court terme** augmente (+36 195€) du fait d'un volume plus important de dettes fournisseurs à la clôture.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES (en euros)	Budget 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020
Achats	12 000	5 799	8 002
Autres charges externes	147 100	228 396	79 911
Autres services extérieurs	192 200	164 003	139 172
Impôts et taxes	49 300	69 102	59 626
Charges de personnel	890 100	911 174	848 344
Autres charges de gestion courante	6 600	66 888	51 585
Charges exceptionnelles	0	737 000	0
Dotations aux amortissements et provisions	76 500	748 100	96 046
TOTAL	1 373 800	2 930 462	1 282 686

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

Les comptes de l'exercice 2021 présentent un résultat excédentaire de **923 €**, soit quasiment l'équilibre prévu au budget. L'analyse des écarts avec l'exercice précédent donne les résultats suivants :

CHARGES

Les charges s'élèvent à **2 930 462 €** (pour un budget de 1 373 800 €) et ont plus que doublé par rapport à 2020, avec une hausse de 1 647 776 € (+128 %). Cette hausse est essentiellement liée à deux événements exceptionnels en 2021, la perception d'un legs et l'organisation du tournoi de la protection de l'enfance, qui ont également impacté les produits dans des proportions quasi équivalentes, n'ayant ainsi que peu d'effet sur le résultat.

Les **achats** sont en baisse de 2 203 € (-28 %) par rapport à 2020, qui était déjà faible en valeur. Cette évolution est une conséquence directe du télétravail, appliqué cette fois sur toute l'année et qui entraîne une baisse de cette ligne de charges (fournitures, petits équipements, énergie).

Les **autres charges externes** sont en très forte hausse de 148 485 € (+186 %). Cela tient au retour à la normale des loyers et charges après l'annulation de 6 mois qui avait été obtenue en 2020 à l'issue du premier confinement, à la comptabilisation des charges d'organisation du tournoi de la protection de l'enfance et au surcoût du format webinaire pour l'organisation des habituelles journées de prévention spécialisée.

PRODUITS (en euros)	Budget 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020
Autres produits	0	24 781	0
Subventions d'exploitation	70 000	70 000	70 000
Autres produits de gestion courante	1 223 155	2 022 175	1 219 844
Produits financiers	10 000	3 944	12 282
Produits exceptionnels	0	737 000	0
Reprise sur amortissements et provisions	70 645	71 380	70 225
Transfert de charges	0	2 105	5 605
TOTAL	1 373 800	2 931 385	1 377 955
RÉSULTAT	0	923	95 270

Les **autres services extérieurs** sont à la hausse de 24 831 € (+18%). Cette évolution tient aux honoraires de vente des biens immobiliers du legs et à l'augmentation du volume des frais de déplacement du fait d'un retour aux réunions physiques en 2021, quand la situation sanitaire le permettait. L'effet de ces deux augmentations est cependant atténué par une baisse des charges d'édition/information/publicité, qui intégraient en 2020 la réalisation d'un film de communication positive sur la protection de l'enfance.

Les **impôts et taxes et versements assimilés** sont en hausse de 9 476 € (+16%) par rapport à 2020. Celle-ci tient à l'augmentation cumulée de la taxe sur les salaires (en cohérence avec l'évolution de

la masse salariale sur la période), de la contribution à la formation versée à l'OPCO et de la taxe sur les bureaux.

Les **charges de personnel** augmentent de 62 830 € (+7%). Cette hausse est liée à la conjonction de plusieurs facteurs : l'augmentation de la valeur du point début 2021, la revalorisation de traitement de deux salariés, le changement de statut d'une salariée qui a entraîné une hausse des cotisations sociales et le versement de chèques-vacances (non proposés en 2020). La masse salariale représente 31% du total des charges 2021, proportion corrigée à 66% (identique à 2020) si l'on neutralise les charges liées au legs et à l'organisation du tournoi de la protection de l'enfance.

Les **autres charges de gestion courante** sont en hausse notable de 15 303 € (+30%) par rapport à 2020. Cette évolution tient à la comptabilisation des droits et frais relatifs à la perception du legs, dont l'effet est compensé en partie par une absence de pertes sur créances en 2021 puisque la totalité des cotisations 2020 avaient été reçues.

Les **charges exceptionnelles**, nulles en 2020, s'élèvent à 737 000 € et correspondent à la comptabilisation de la valeur des biens immobiliers reçus en legs.

Les **dotations aux amortissements et provisions** augmentent également de façon très significative, de 652 054 € (+679%) par rapport à 2020. Cette évolution est due pour l'essentiel à la

comptabilisation en fonds dédié (legs affecté) du solde net du produit de la vente des biens immobiliers et, dans une moindre mesure, à la passation d'une provision pour les cotisations 2021 non reçues à la clôture.

PRODUITS

Les produits sont réalisés à hauteur de **2 931 385€** (pour un budget de 1 373 800€) et sont eux aussi en très forte hausse de 1 553 430€ (+113%) par rapport à 2020.

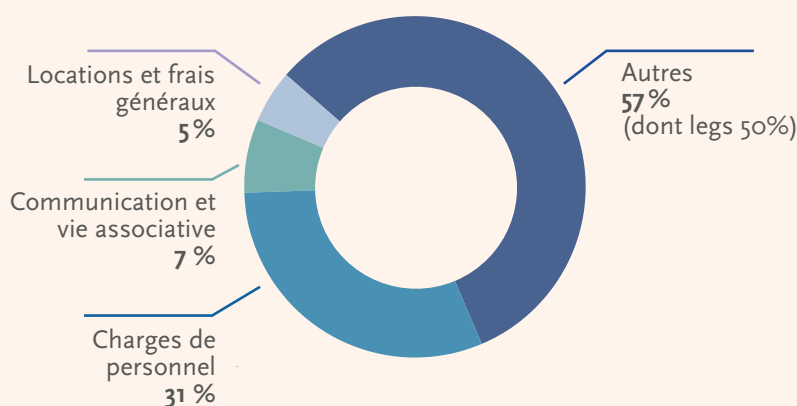
Les **autres produits**, nuls en 2020, s'élèvent à 24 781€. Sont ici comptabilisés les refacturations de frais ainsi que le produit issu de l'organisation de l'habituel colloque de prévention spécialisée, exceptionnellement annulé en 2020 eu égard à la situation sanitaire.

Les **subventions d'exploitation**, n'ont pas évolué sur la période. Elles représentent 2,4 % des produits de l'exercice (4,5 % si l'on neutralise l'effet du legs).

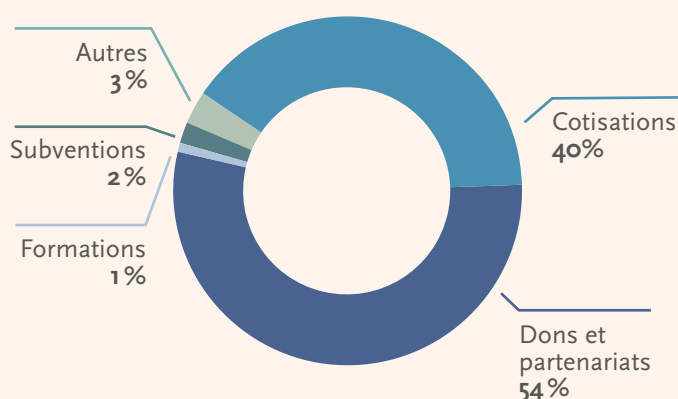
Les **autres produits de gestion courante** connaissent une hausse importante de 802 331€ (+66%) par rapport à 2020. Au sein de cette ligne globale, on observe les évolutions significatives suivantes :

- ▶ les *Ressources liées à la générosité publique* connaissent une forte augmentation de 737 906€. Cette évolution tient d'une part à la comptabilisation du produit brut de la vente des biens immobiliers et, dans une moindre mesure, aux soutiens financiers reçus dans le cadre de l'organisation du tournoi de la protection de l'enfance, sachant que la CNAPE avait déjà reçu un volume non négligeable de dons et mécénats en 2020, au début de la crise sanitaire.

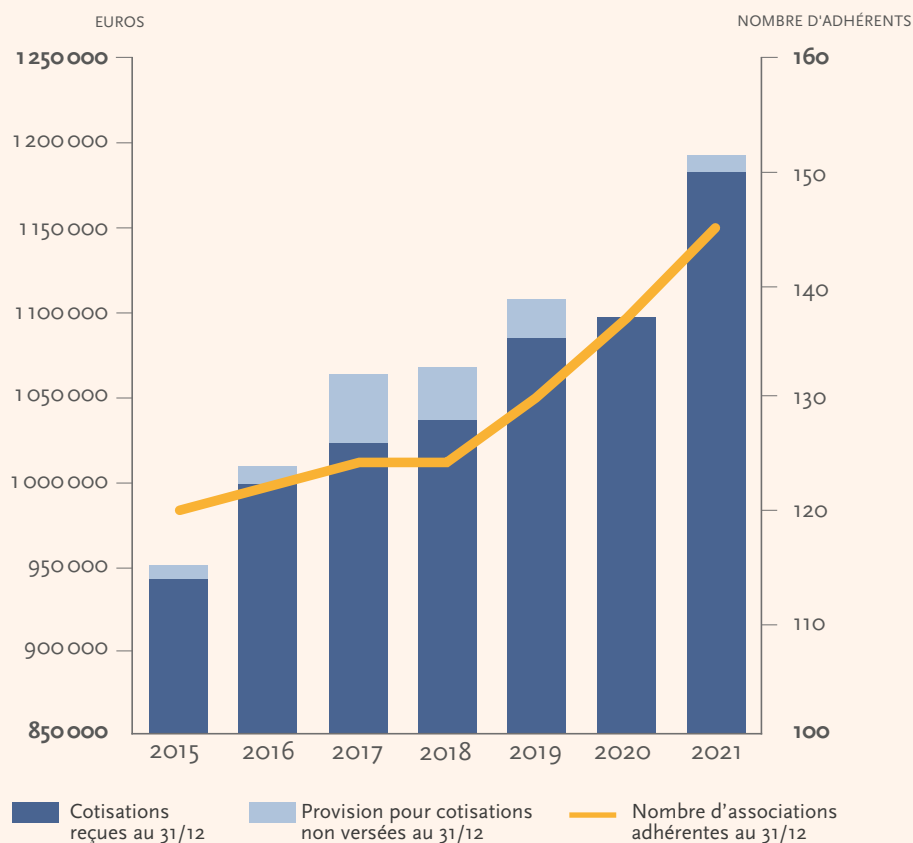
RÉPARTITION DES CHARGES 2021



RÉPARTITION DES PRODUITS 2021



ÉVOLUTION DU VOLUME DES COTISATIONS DE 2015 À 2021



- les *Cotisations* s'élèvent à 1 182 357 € et sont en hausse de 77 240 € (+7 %) par rapport à 2020 grâce au développement continu du nombre d'adhérents et au barème progressif des nouveaux adhérents qui dynamise cette ligne.

Les cotisations représentent 40 % du total des produits, taux corrigé à 85 % (80 % en 2020) si l'on neutralise les produits liés au legs et à l'organisation du tournoi de la protection de l'enfance.

- les *Contributions financières* d'autres organismes et les Produits divers de gestion courante varient à la marge.

Les **produits financiers** sont en baisse de 8 338 € par rapport à 2020, la performance des contrats de capitalisation et le rendement des parts B du Crédit Coopératif ayant été inférieurs sur la période.

Les **produits exceptionnels**, nuls en 2020, s'élèvent à 737 000 €. Est ici comptabilisée la valorisation des biens immobiliers reçus en legs.

Les **reprises sur amortissements et provisions** sont comparables à 2020 et les **transferts de charges**, qui comptabilisent en 2021 la participation des salariés aux chèques-vacances, sont en baisse de 3 500 € par rapport à 2020.

ANALYSE DU RÉSULTAT

Le résultat comptable de **923 €** est très proche de l'équilibre, conformément au budget, malgré le très fort impact du legs et du tournoi de la protection de l'enfance sur le volume des charges et des produits (le legs n'a pas eu d'effet sur le résultat et le tournoi de la protection de l'enfance a généré un déficit de 19 k€). L'augmentation continue du produit de cotisation, qui a

dépassé son niveau d'avant la baisse du barème, a compensé l'absence de produit net sur la journée de prévention spécialisée, ainsi que le déficit généré sur le tournoi de la protection de l'enfance. Il en ressort que l'activité de formation, autrefois indispensable à l'équilibre financier, devient désormais un « plus » dans les produits de la CNAPE.

Enfin, on notera que 2021 a vu plusieurs initiatives réussies de communication tournées vers le grand public (campagne *pro bono* « Un simple appel » reprise sur de nombreux supports presse, tournoi de la protection de l'enfance au Stade de France, slogan des « Défenseurs de l'enfance » en Ligue 1 et Ligue 2), qui élargissent sensiblement la notoriété de la CNAPE et l'identifient comme la fédération des associations de protection de l'enfant. Cette évolution est visible à travers les statistiques de consultation du site internet ou encore les petits dons spontanés reçus.

VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

Les comptes annuels intègrent une valorisation des contributions volontaires en nature. Ont été recensés en 2021, pour toutes les personnes non salariées de la CNAPE, les temps de réunion pour les commissions et groupes de travail CNAPE pour un total de 911 heures, les temps de représentation et d'animation de la vie associative sur les territoires par les délégués régionaux pour un total de 369,5 heures et les temps d'intervenants qui ont participé bénévolement au colloque de prévention spécialisée (12 personnes). La valorisation totale de l'activité bénévole en 2021 s'élève ainsi à 62 097 €,

en forte hausse par rapport à l'exercice 2020 (14 299 €) qui avait été impacté par la crise sanitaire. La CNAPE a également reçu un volume important de dons en nature (masques chirurgicaux pour les associations membres et nourriture pour les enfants du tournoi de la protection de l'enfance) pour un montant total de 50 547 € et de prestations en nature (offre d'espaces et supports publicitaires dans le cadre de la campagne *pro bono* « Un simple appel » et du tournoi de la protection de l'enfance) pour un montant total de 196 775 €. Ce montant est en baisse par rapport à 2020 (843 502 €) qui avait été une année exceptionnelle (dons de chocolats Lidl, jeux et jouets éducatifs).

L'ANNEXE LÉGALE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – Articles 7,21,24 début, 24-2 et 24-3)

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021 totalise un montant de 2 030 137 €. Le compte de résultat de l'exercice enregistre un résultat positif de 923 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ▶ continuité de l'exploitation,
- ▶ permanence des méthodes,
- ▶ indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Amortissements :

Ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

b) Autres informations :

Les comptes annuels de l'exercice 2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non

lucratif, applicable aux associations et aux fondations à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par décision du conseil d'administration du 24 septembre 2009, les comptes annuels intègrent une valorisation du bénévolat. Cette valorisation, dont le détail figure dans la présente annexe, est comptabilisée et présentée en pied de compte de résultat de l'exercice.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le conseil d'administration du 12 février 2021 a accepté le legs particulier (4 biens immobiliers) de Marthe D. qui avait désigné la CNAPE pour soutenir la prévention de la primo-délinquance (legs affecté). Ce legs immobilier représente un total de 737 000 € (produits d'exploitation).

Les biens concernés ont été revendus au cours du même exercice 2021 et les opérations de cession ont été traduites en charges et produits exceptionnels (sans incidence sur le résultat). Compte tenu des frais supportés par la CNAPE dans le cadre de ce legs et des ventes, l'excédent ressort à 638 269 € et a été porté en fonds dédié pour le suivi de son utilisation conformément aux dispositions testamentaires de la légatrice. Il n'y a donc aucune incidence sur le résultat 2021 de la CNAPE.

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a impacté l'organisation du travail de l'équipe du siège par le maintien du recours au télétravail, conformément aux préconisations des autorités et selon une fréquence adaptée à l'évolution de la situation sanitaire. Cette organisation, en vigueur pendant toute l'année 2021, n'a pas eu d'incidence sur la continuité des activités de la CNAPE.

La CNAPE n'a pas eu recours à l'activité partielle.

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS (en euros)	Montant au 01/01/2021	Acquisitions/ Ventilation	Cession et mise au rebut/ Ventilation	Montant au 31/12/2021
Incorporelles	69 232	0	0	69 232
Logiciels	8 301	0	0	8 301
Site Internet	60 931	0	0	60 931
Corporelles	166 713	700	0	167 413
Matériel de bureau et informatiques	24 209	700	0	24 909
Mobilier	39 441	0	0	39 441
Agencements locaux	72 786	0	0	72 786
Matériel technique	30 277	0	0	30 277
Financières	221 770	0	0	221 770
Autres immobilisations financières	207 461	0	0	207 461
Cautionnements versés	14 309	0	0	14 309
TOTAL GÉNÉRAL	457 715	700	0	458 415

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS (en euros)	Montant au 01/01/2021	Dotations/ Ventilation	Reprise/ Ventilation	Montant au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	39 985	12 186	0	52 171
Logiciels	8 301	0	0	8 301
Site Internet	31 684	12 186	0	43 870
Immobilisations corporelles	123 434	11 776	0	135 210
Matériel de bureau et informatiques	17 140	3 932	0	21 072
Mobilier	39 441	0	0	39 441
Agencements locaux	39 498	6 861	0	46 358
Matériel technique	27 354	984	0	28 338
TOTAL GÉNÉRAL	163 419	23 962	0	187 382

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

La durée d'amortissement des matériels informatiques et matériels techniques est comprise entre 3 et 5 ans, celle des mobiliers est comprise entre 3 et 5 ans et les travaux d'agencement des locaux sont amortis entre 5 et 10 ans. Le site internet est amorti sur 5 ans.

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes qui figurent au bilan arrêté au 31 décembre 2021 est à échéance à moins d'un an. Aucun emprunt n'affecte la situation comptable de la CNAPE.

PROVISIONS

PROVISIONS (en euros)	Montant au 01/01/2021	Dotation/ Augmentation	Reprise	Montant au 31/12/2021
Provision pour cotisations douteuses	0	9 500	0	9 500
Provisions pour risques et charges	22 000	22 000	22 000	22 000
Provision pour départ en retraite	49 380	54 368	49 380	54 368
TOTAL GÉNÉRAL	71 380	85 868	71 380	85 868

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

Une provision pour cotisations douteuses a été inscrite pour deux associations dont la cotisation n'a pas été reçue au 31 décembre 2021, malgré les différents courriers de relance envoyés ou appels téléphoniques effectués au cours de l'exercice.

Détail de la provision pour charges : frais d'assemblée générale 2022 (validant les comptes 2021) et frais de déplacement non encore reçus.

Provision pour départ en retraite : l'engagement comptabilisé à la clôture de l'exercice est proratisé pour tenir compte de l'ancienneté au moment du départ en retraite et de la mobilité des personnels. L'évaluation est faite sur la base de la convention collective CCNT 66.

CHARGES À PAYER

Les charges à payer au 31 décembre 2021 concernent :

- ▶ Provision pour congés payés et charges : 49 010 €
- ▶ Fournisseurs et divers : 24 884 €
- ▶ OPCO Formation : 8 225 €
- ▶ Taxe sur les bureaux : 8 245 €
- ▶ Honoraires : 6 948 €
- ▶ Soutien à projet : 2 500 €
- ▶ Frais bancaires : 87 €

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir au 31 décembre 2021 concernent :

- ▶ Contribution de l'UNFP au tournoi de la protection de l'enfance : 10 000 €
- ▶ Cotisations associations : 9 500 €
- ▶ Prime inflation : 100 €
- ▶ Cotisations adhérents individuels : 30 €

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Elles s'élèvent à 24 626 € et concernent les fournitures en stock (médailles de la CNAPE, clés USB, stylos, plaquettes, etc.), les primes d'assurance, abonnements divers, contrats de maintenance, d'entretien et de location au prorata des échéances, ainsi que les charges d'un déplacement ultramarin prévu début 2022.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Ils s'élèvent à 503€ et concernent un avoir et les abonnements 2022 au magazine Forum.

RÉSERVES AFFECTÉES

L'assemblée générale du 25 mai 2018 a décidé la création d'une réserve pour soutenir l'innovation pour un montant de 50 000€, et donné mandat au conseil d'administration pour en définir les modalités d'utilisation. La crise sanitaire a retardé l'attribution de ce fonds, qui devrait avoir lieu en 2022.

FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE

L'assemblée générale du 13 mai 2016 a décidé d'affecter 500 000€ au fonds associatif sans droit de reprise. Ce montant est enregistré sur la ligne intitulée « autres fonds propres sans droit de reprise » après application du nouveau plan comptable au 1^{er} janvier 2020.

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Le conseil d'administration du 12 février 2021 a accepté le legs particulier (4 biens immobiliers) de Marthe D. qui avait désigné la CNAPE pour soutenir la prévention de la primo-délinquance (legs affecté). Les ventes ont toutes été réalisées pendant l'exercice 2021, laissant apparaître un produit net de 638 269 € enregistré en fonds dédié.

RESSOURCES	Fonds à engager au 01/01/2021	Utilisation	Ressources nouvelles	Fonds à engager au 31/12/2021
Legs Marthe D.	0	0	638 269	638 269
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	638 269	638 269

La signature d'une promesse de vente à un premier acheteur, qui n'a pas été en mesure de présenter une offre de prêt dans le délai prévu, est par ailleurs susceptible de générer un produit supplémentaire de 9 750€ (séquestre chez le notaire), sous réserve d'une issue positive pour la CNAPE eu égard à l'action en récupération engagée par l'acheteur.

LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

PRODUITS	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	0
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	737 000
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	737 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0
CHARGES	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	737 000
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	638 269
SOLDE DE LA RUBRIQUE	98 731

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le montant des contrats de crédit-bail (équipement de télésurveillance des locaux) s'élève à 0€ au 31 décembre 2021. Un nouveau contrat a été engagé début janvier 2022.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les comptes annuels intègrent une valorisation des contributions volontaires en nature.

Bénévolat

Ont été recensés en 2021, pour toutes les personnes non salariées de la CNAPE :

1. Les temps de réunion pour les commissions et groupes de travail CNAPE (commissions protection de l'enfance, réponses pénales et prévention de la délinquance, vie associative, médico-social, groupes de travail sur les MNA, la prévention spécialisée, la prospective, etc.), pour un total de 911 heures ;
2. Les temps de représentation et d'animation de la vie associative sur les territoires par les délégués régionaux, pour un total de 369,5 heures ;
3. Le nombre d'intervenants ayant participé bénévolement aux formations organisées par la CNAPE (12 personnes).

Le coût horaire moyen CNAPE a été appliqué (base coût pour l'employeur : 42,87€) pour les catégories 1 et 2 tandis qu'un forfait de 600€ (coût pour l'employeur) a été appliqué par intervention pour la 3^{ème} catégorie. La valorisation totale de l'activité bénévole en 2021 s'élève ainsi à 62 097€.

Prestations et dons en nature

La CNAPE a également reçu un volume important de dons en nature (masques chirurgicaux pour les associations membres et nourriture pour les enfants du tournoi de la protection de l'enfance) pour un montant total de 50 547€ et de prestations en nature (offre d'espaces et supports publicitaires dans le cadre de la campagne *pro bono* « Un simple appel » et du tournoi de la protection de l'enfance) pour un montant total de 196 775€.

EFFECTIF

Au 31 décembre 2020, le nombre de salariés permanents de la CNAPE était de 13 personnes, représentant 11,9 ETP.

Crédits photos et illustrations : CNAPE - Alfred - Luis Arias - Stephen Andrews - Sam Balye - Kiani Bosman - Ben Collins
Aida Dahmani - Providence Doucet - Alexander Dummer - Ben Dutton - Ruben Gérard - Charlein Gracia - Shannon Honniball
Vitolda Klein - Wayne Lee Sing - Stéphane Levallois - Edi Libedinsky - Erik Lucatero - Alvin Mahmudov - Franck Mckenna
Leio McLaren - Xavier Mouton - NOB - Clem Onojeghuo - Joel Overbeck - Ant Rozetsky - Markus Spiske - Annie Spratt
Jeswin Thomas - Allef Vinicius - Eric Ward - Bill Wegener - Adam Whitlock - Pan Xiaozhen

ISSN : 2801-8001 - **Impression :** Imprimerie Ganthier (59)

Tous droits réservés © CNAPE

CNAPE

LA PROTECTION DE L'ENFANT



CNAPE - 118, rue du Château des Rentiers 75 013 Paris - Tél. 01 45 83 50 60 - E-mail : contact@cnape.fr

www.cnape.fr